

2^E PACTE RURAL

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PLAN DE TRAVAIL

2007 - 2014

préparé par

le CLD de la région de Rivière-du-Loup
et

les partenaires du comité du Pacte rural :
MRC, CDC du KRTB, SADC, CLSC, Entreprise

Octobre 2007

(modifié en janvier 2008, résol. 2008-037-C)

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE.....	1
2. PRISE EN COMPTE DES PLANIFICATIONS EXISTANTES	3
3. PORTRAIT DES RÉALITÉS RURALES DU TERRITOIRE DE LA MRC	4
3.1 Domaine agricole.....	4
3.2 Domaine agroforestier.....	7
3.3 Domaine forestier	9
3.4 Domaine maritime et insulaire.....	10
4. ENJEUX ET CHAMPS PRIORITAIRES DU PACTE RURAL 2007-2014	12
4.1 Enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité.....	12
4.2 Grandes orientations	12
4.3 Enjeux des municipalités dévitalisées de la MRC	12
4.4 Enjeu d'une approche territoire pour la MRC.....	12
4.5 Autres enjeux identifiés par la MRC	13
4.6 Mécanismes de suivi de l'évolution des enjeux et de l'évaluation des moyens.....	13
5. MOBILISATION DES MILIEUX	14
5.1 Structure de mobilisation dans le cadre du Pacte rural	14
5.2 Pour l'ensemble du territoire de la MRC	16
5.2.1 Favoriser l'engagement, la concertation et la coopération en milieu rural dans une perspective de développement, tant dans la dimension régionale (MRC) que locale	16
5.2.2 Encourager la connaissance des services dispensés sur l'ensemble du territoire de la MRC..	17
5.3 Pour chacune des municipalités rurales.....	17
5.3.1 Favoriser la tenue de colloques ou autres formes de consultations d'orientation pour le développement d'une identité propre, distincte et évolutive pour chacune des municipalités	17
6. ANIMATION DES MILIEUX.....	18
6.1 Pour l'ensemble du territoire de la MRC	18
6.1.1 Maintenir, voire compléter l'offre régionale d'agents de développement rural dans un maximum de municipalités.....	18
6.1.2 Soutenir la présence d'une ressource en culture et patrimoine sur l'ensemble du territoire .	19
6.1.3 Appuyer la présence d'un agent de migration sur l'ensemble du territoire.....	19
6.2 Pour chacune des municipalités rurales.....	20
6.2.1 Informer les communautés.....	20
6.3 Moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de la participation citoyenne et la continuité de cette participation au cours de la durée du Pacte rural	20
6.3.1 Encourager la participation citoyenne	20
7. INFORMATION ET REDDITION DE COMPTE À LA POPULATION	22
7.1 À l'étape de l'élaboration du plan de travail	22
7.2 Lors de l'établissement des bilans.....	22
7.3 Lors des révisions du plan de travail	22
8. MODALITÉS DE GESTION DU PACTE RURAL.....	23
8.1 Responsabilités des intervenants	23
8.2 Comités régionaux et locaux mis en place et leurs mandats	24
8.3 Gestion du Fonds du Pacte rural.....	24
8.4 Cadre décisionnel de l'acceptation des projets	25
8.5 Soutien technique aux projets dans les phases d'élaboration et au suivi	25

8.6	Composantes de la reddition de comptes à la population.....	25
8.7	Cadre d'évaluation du Pacte rural.....	25
9.	MODALITÉS DE L'AFFECTATION BUDGÉTAIRE ET DU SOUTIEN AUX PROJETS	26
9.1	Modalités retenues et principes appuyant la solution retenue, les prévisions budgétaires	26
9.2	Modalités concernant les projets de territoire	26
9.3	Modalités concernant les territoires dévitalisés	26
9.4	Politique de financement des projets	27
9.5	Modalités de l'évaluation de la politique de financement adoptée par la MRC et mécanismes de révision	29
10.	AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL	29
10.1	Description des tâches	29
10.2	Rattachement administratif	30
10.3	Résultats attendus	30
11.	ACTIONS À L'ÉGARD DES TERRITOIRES DÉVITALISÉS DES MUNICIPALITÉS	31
11.1	Problématiques de chacun des territoires dévitalisés	31
11.2	Actions d'appui spécifiques au plan du financement des activités de mobilisation et d'animation, au plan du financement des projets et au plan du soutien technique	32
11.3	Mécanismes de suivi et d'évaluation de l'évolution de ces territoires dévitalisés	33
12.	ACTIONS TERRITORIALES	34
12.1	Établissement d'une vision de territoire	34
12.2	Identification des moyens mis en œuvre pour favoriser le développement de projets territoriaux	34
12.3	Projets porteurs de cette vision	35
12.4	Mécanismes de suivi et d'évaluation prévus	35
13.	INDICATEURS DE RÉSULTATS	36
13.1	Indicateurs inscrits dans le Pacte rural	36
14.	AUTRES THÈMES À ABORDER	37
14.1	Intentions sous-jacentes au Pacte rural	37
14.1.1	Stimuler le sentiment de fierté et d'appartenance	37
14.1.2	Intensifier la cohésion sociale, en s'arrimant à la vision du développement social du territoire de la MRC	39
14.1.3	Maintenir et développer des services de proximité	40
14.1.4	Promouvoir les forces du milieu à l'intérieur du territoire de la MRC	41
14.1.5	Soutenir la vocation agricole et agroforestière	41
14.1.6	Favoriser les actions à la préservation et à la valorisation de la culture et du patrimoine culturel et naturel.....	42
14.1.7	Encourager l'embellissement des communautés	42
14.1.8	Faire la promotion de mises en commun de services pour l'ensemble ou une partie du territoire	43
14.1.9	Encourager les initiatives concertées en développement économique	43

ANNEXES

1. Tableaux récapitulatifs des moyens identifiés aux volets de la mobilisation et de l'animation ainsi que des actions territoriales envisagées dans le plan de travail du Pacte rural
2. Portrait sommaire des retombées du 1^{er} Pacte rural 2002-2007
3. Grandes orientations poursuivies par diverses planifications existantes régionalement et localement
4. Schéma organisationnel de la gestion des agents
5. Politique de financement
6. Liste des membres du comité du Pacte rural

1. Préambule

Dans la foulée de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, une 2^e génération succède au Pacte rural 2002-2007. Rappelons que le Pacte rural constitue la pièce maîtresse de la Politique nationale de la ruralité. Il consiste essentiellement en une entente entre le gouvernement et chacune des MRC à caractère rural, en vue de soutenir le développement des communautés rurales et en assurer la pérennité. Les pactes ruraux permettent au gouvernement et aux MRC de se mobiliser et de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme sur le territoire rural, en tenant compte de ses particularités, de ses forces et de son potentiel.

La MRC, l'instance responsable

La MRC de Rivière-du-Loup est donc l'instance responsable pour gérer l'enveloppe du pacte applicable sur son territoire. Soutenue par le comité du Pacte rural, elle détermine les priorités, administre l'enveloppe budgétaire et procède à la sélection des projets qu'elle souhaite soutenir dans le cadre du pacte.

Le premier Pacte rural, signé en 2002, a permis à plusieurs municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup de stimuler et d'appuyer le développement durable et la prospérité de leur collectivité par des projets diversifiés qui répondaient aux demandes de leur communauté. L'annexe 2 présente un sommaire des retombées du premier Pacte rural.

De plus, certaines réalisations soutenues par le Pacte rural ont touché une grande partie ou l'ensemble des communautés, pensons juste aux agents de développement rural, à la coordonnatrice Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) et au réseau de l'inforoute. Le Pacte rural 2002-2007 de la MRC de Rivière-du-Loup a pris fin en juin 2007 et sa reddition de compte a donné le coup d'envoi de la deuxième génération.

Mandats du comité du Pacte rural

Mis sur pied par le CLD et entériné par le conseil de la MRC en 2002 dans le cadre de la première Politique nationale de la ruralité, le comité du Pacte rural a amorcé, en janvier 2007, ses premières réflexions afin d'orienter et de définir les fondements ainsi que les étapes de la préparation du plan de travail du deuxième Pacte rural 2007-2014. Il a défini les lignes directrices de la mise en œuvre du Pacte rural, en assumant les principaux mandats suivants :

- ◆ proposer les orientations de la démarche et élaborer un projet de plan de travail;
- ◆ s'assurer de la participation des principaux partenaires;
- ◆ proposer les champs d'intervention prioritaires et la politique de financement;
- ◆ proposer l'affectation des ressources financières;
- ◆ s'assurer de la mise à niveau de l'information auprès de tous les partenaires;

- ◆ proposer le plan de communication (révision de la stratégie de promotion);
- ◆ évaluer le processus de mise en œuvre du Pacte rural;
- ◆ transmettre des évaluations et des recommandations au conseil de la MRC.

Le plan de travail établit donc des enjeux prioritaires d'intervention pour le territoire, détermine les objectifs recherchés pour la mise en œuvre du Pacte rural ou des résultats attendus. Il appuie et oriente aussi favorablement les activités de mobilisation et de réflexion ainsi que l'élaboration d'actions.

Concertation et mobilisation

Teinté de constats ressortis du premier Pacte rural, des réflexions et du travail effectué par le comité du Pacte rural ainsi que de la démarche de consultation faite auprès d'organisations du milieu rural, ce plan de travail officialise la stratégie du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup.

Continuité et rupture

Ce nouveau plan n'a pas pour objectif de tout recommencer. Au contraire, il s'inscrit dans la continuité du premier Pacte rural. Certaines orientations et moyens sont conservés, voire même renforcés, tels que :

- ◆ promouvoir la place ainsi que le rôle des nouveaux arrivants dans le maintien des collectivités rurales dynamiques;
- ◆ accentuer la complémentarité « rural-urbain »;
- ◆ maintenir et poursuivre le développement du modèle d'animation rurale exploité dans la MRC, fournissant en 2007 cinq agents de développement rural;
- ◆ conserver les principes d'accessibilité, de souplesse et d'adaptation quant au dépôt des projets et à la gestion du Fonds;
- ◆ renforcer la capacité de prise en charge, en laissant à chaque milieu la responsabilité d'établir ses priorités et objectifs, et de choisir les moyens qu'il estime les plus appropriés pour y donner suite.

Toutefois des enseignements sont à retenir de la première expérience et à prendre en compte dans la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014. Quelques correctifs sont apportés :

- ◆ afin d'avoir la possibilité de financer davantage de projets, il est suggéré de réduire la contribution non remboursable de 50 % à 30 % du coût total du projet jusqu'à concurrence de 10 000 \$ maximum. Toutefois, un projet étant reconnu, par voie de résolution, par la MRC comme étant structurant, présentant un impact sur le plan régional et fournissant un indice des retombées quantitatives et qualitatives, la contribution non remboursable pourrait outrepasser la règle du montant maximum pour donner accès, selon les fonds disponibles, à un montant supérieur pouvant aller jusqu'à 25 000 \$;
- ◆ planifier davantage de mesures pour informer les communautés concernant la mise en œuvre du Pacte rural et sa reddition de comptes; des modèles de développement à partager; etc.;
- ◆ porter un intérêt marqué à l'engagement citoyen, à la participation citoyenne.

Approche territoriale

De plus, malgré le fait que la Politique nationale de la ruralité interpelle uniquement le milieu rural, il est jugé que les municipalités de l'ensemble de la MRC de Rivière-du-Loup, incluant la ville de Rivière-du-Loup, doivent être considérées dans l'élaboration de certaines facettes du plan de travail. Certaines orientations ou projets, qui visent dans un premier temps le milieu rural, peuvent être réalisés pour l'ensemble du territoire.

Nous devons outrepasser les frontières d'une municipalité lorsqu'il sera temps de maintenir certains services en milieu rural. Il faut penser que des projets doivent être régionalisés si nous voulons leur réussite. La MRC doit reconnaître les richesses régionales de son territoire.

Présentation du plan de travail

Dans la préparation de ce document, la MRC a dû tenir compte des exigences du ministère des Affaires municipales et des Régions concernant les thèmes devant être abordés dans le plan de travail.

Par conséquent, le présent plan de travail compte 14 chapitres : d'abord, un rapide survol des enjeux des planifications porteuses du développement de la MRC; un portrait des réalités rurales du territoire; un rappel des enjeux et champs prioritaires; suivi d'une présentation des objectifs et moyens envisagés pour favoriser la mobilisation et l'animation des milieux tant sur le plan régional que sur le plan local; des modalités de la diffusion de l'information et de la reddition de comptes à la population; des modalités de gestion du Pacte rural et des modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets; du rôle des agents de développement rural; des actions à l'égard des territoires dévitalisés et des actions territoriales identifiées et finalement, l'identification des indicateurs de résultats et autres thèmes spécifiques à la MRC.

Quatre annexes suivent : annexe 1 – Tableaux récapitulatifs des moyens identifiés aux volets de la mobilisation et de l'animation ainsi que des actions territoriales envisagées au plan de travail du Pacte rural; annexe 2 – Portrait sommaire des retombées du premier Pacte rural 2002-2007; annexe 3 – Grandes orientations poursuivies par les planifications existantes localement et régionalement; annexe 4 – Schéma organisationnel de la gestion des agents; annexe 5 – Politique de financement; annexe 6 – Membres du comité du Pacte rural.

2. Prise en compte des planifications existantes

Nous retrouvons sur le territoire différentes planifications porteuses du développement de la MRC. Ainsi, pour assurer une cohérence entre ces diverses planifications et les actions ou activités opérationnelles menées dans le cadre du Pacte rural, le présent plan de travail tient compte, d'une part, du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup et du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la MRC et, d'autre part, de la planification quinquennale de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent et de la Politique nationale de la ruralité du ministère des Affaires municipales et des Régions. À l'annexe 3, nous présentons brièvement, pour chacun des principaux intervenants, un bref rappel des grandes orientations qui sont poursuivies.

3. Portrait des réalités rurales du territoire de la MRC

Afin de décrire cette évolution, il faut tenir compte des dynamiques variées et complexes composant le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Il n'y a pas une réalité rurale dans la MRC de Rivière-du-Loup, mais des réalités rurales ceinturant, de surcroît, un centre urbain. Des variations se dégagent selon des secteurs territoriaux.

La MRC de Rivière-du-Loup évolue dans 4 grandes vocations territoriales (ou domaines territoriaux) identifiées par le projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup. Par conséquent, la présentation de l'évolution du territoire s'articulera autour de ces quatre domaines territoriaux.

3.1 DOMAINE AGRICOLE

D'abord situé sur la plaine littorale du fleuve, le **domaine agricole** est l'espace le plus convoité de la MRC. Il regroupe la ville de Rivière-du-Loup et les municipalités rurales suivantes : Cacouna, L'Isle-Verte, Notre-Dame-du-Portage, Saint-Arsène, Saint-Antonin, Saint-Épiphanie et Saint-Modeste.

INDICE DE DÉVELOPPEMENT¹

Selon les données basées sur le recensement de 2001 et fournies par le MAMR, ce groupe de municipalités affiche un indice de développement moyen de 1,48. L'Isle-Verte et Saint-Épiphanie sont

¹ Les données considérées par le ministère des Affaires municipales et des Régions pour l'établissement de l'indice de développement : Taux de chômage, Rapport emploi/population, % du revenu des ménages provenant de transferts gouvernementaux, scolarité, fréquence des unités à faible revenu, revenu moyen des ménages, variation de la population.

les seules municipalités de ce domaine qui maintiennent, en 2001, un indice de développement négatif.

Municipalités du domaine agricole

Municipalités	2001	Mesure Progrès/détérioration
Cacouna (moyenne de la fusion des 2 municipalités)	2,9	☺
L'Isle-Verte	-2,10	☺
Notre-Dame-du-Portage	6,72	☺
Saint-Arsène	2,37	☺
Saint-Antonin	1,63	☹
Saint-Épiphane	-3,36	☺
Saint-Modeste	2,20	☺

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2003

CADRE SOCIOÉCONOMIQUE

Pour l'ensemble des municipalités du domaine agricole, la période entre 1996 et 2001 a eu un impact positif, à une exception près, sur l'ensemble des facteurs suivants : démographie, rapport emploi/population, niveau de scolarisation, fréquence des unités à faible revenu, revenu provenant de transferts gouvernementaux et le revenu moyen des ménages (toutes ont connu une hausse).

Groupe de municipalités du domaine agricole

Catégories	2001	Mesure Progrès/détérioration
% moyen de la population ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9 ^e année	17,13	☺
Rapport emploi/population	58,1	☺
Revenu moyen des ménages (variant entre 32 106 \$ pour Saint-Épiphane et 66 574 \$ pour Notre-Dame-du-Portage)	45 208 \$	☺
% moyen du revenu provenant de transferts gouvernementaux	20,7	☺
Fréquence moyenne des unités à faible revenu	7,8	☺
Variation moyenne de la population	-1,4	☹

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Pour ce groupe de municipalités, l'avenir s'annonce relativement bien, en autant que l'on ne se repose pas sur ses lauriers. Le recensement de 2006 indique une croissance démographique pour quatre de ces municipalités. L'Isle-Verte, Saint-Arsène et Saint-Épiphane sont l'exception à la règle, observant une décroissance avec une variation de la population de (-3,6 %) pour L'Isle-Verte, de (-0,4 %) pour Saint-Arsène et de (-1,2 %) pour Saint-Épiphane.

Par ailleurs, avantaagé par des conditions biophysiques plus favorables (climat, fertilité des sols et relief plat), ce groupe de municipalités abrite la majorité des noyaux urbanisés et près de 90 % de la population de la MRC. Dans sa portion rurale, ce sous-ensemble territorial continue de supporter diverses activités telles que l'exploitation de la tourbe et l'agriculture comme vocation prédominante, entre autres sur les territoires de Saint-Arsène, L'Isle-Verte et Cacouna. À ces secteurs se greffent des

activités complémentaires : l'agrotourisme et la villégiature. Également, on peut observer une concentration significative des infrastructures de transport et de communication.

Cacouna, L'Isle-Verte et Saint-Antonin sont reconnues à titre de pôles secondaires² d'activités. L'Isle-Verte se démarque par ses fonctions commerciales et de services bien développées. Quant aux municipalités de Cacouna et Saint-Antonin, elles forment avec Rivière-du-Loup l'axe industriel par excellence du territoire. Cacouna profite d'un parc industriel de grande envergure, appuyé par des infrastructures de transport; alors que Saint-Antonin bénéficie d'une localisation stratégique et d'une vitrine industrielle et commerciale unique sur l'autoroute 85 qui soutient son développement accéléré.

Représentant des pôles locaux, les communautés de Notre-Dame-du-Portage, Saint-Épiphane, Saint-Modeste et Saint-Arsène desservent principalement la population résidant dans leur noyau villageois. Cependant, trois de ces municipalités comprennent au moins un équipement ou un service ayant un rayonnement dépassant les limites territoriales de la municipalité. Ces pôles locaux conservent leur importance et ils disposent pour la plupart des services de base nécessaires à la vie d'une collectivité.

Par ailleurs, plusieurs municipalités de ce groupe présentent un programme de choix dans le cadre des attraits, des activités, de la restauration et de l'hébergement. Notre-Dame-du-Portage et L'Isle-Verte sont identifiées comme pôles récréotouristiques. À L'Isle-Verte, on y retrouve, entre autres, la Réserve nationale de faune de la Baie-de-L'Isle-Verte et un caractère patrimonial exceptionnel qu'elle a su mettre en valeur.

Dans le même sens, le potentiel évocateur et le caractère attractif du point de vue touristique de Notre-Dame-du-Portage sont indéniables : piscine extérieure à l'eau salée, établissements hôteliers renommés, plusieurs maisons de villégiature qui attirent des résidents saisonniers de l'extérieur de la région et un cadre bâti aux caractéristiques architecturales dignes de mention. Cacouna et Notre-Dame-du-Portage comptent parmi la courte liste des plus beaux villages du Québec, dû en partie aux multiples percées visuelles sur le fleuve et le grand nombre de magnifiques résidences d'été d'époque. Des circuits patrimoniaux valorisent, au coeur de ces trois municipalités, toute cette richesse historique, culturelle et esthétique.

PACTE RURAL³

Dans ce groupe de municipalités, seules L'Isle-Verte et Saint-Modeste avaient un agent de développement avant l'arrivée du premier Pacte rural. Depuis, trois autres municipalités ont accueilli

² Définition du concept pôle secondaire de service : il réfère à des notions de hiérarchie urbaine, d'aire d'influence, de desserte ou d'attraction.

³ Les chiffres indiqués dans la section « Pacte rural » de l'ensemble des domaines territoriaux présentés n'incluent pas les projets à caractère régional, comme le financement des 5 agents de développement rural. Par conséquent, dans le cadre du Pacte rural 2002-2007, un total de 86 projets furent acceptés pour des investissements de 5 703 563 \$, dont 880 226 \$ provenaient du Fonds du Pacte rural.

un agent. En 5 ans, le Fonds du Pacte rural a financé, sur un total de 86 projets acceptés, 17 projets provenant spécifiquement de ce groupe de municipalités. Ces projets représentent des investissements totaux de 2 219 049 \$, desquels 111 578 \$ proviennent du Pacte rural, soit 5 % de leur coût global.

3.2 DOMAINE AGROFORESTIER

Le **domaine agroforestier** est le cadre géographique de trois noyaux urbains : Saint-Hubert, Saint-Cyprien et Saint-Paul-de-la-Croix.

INDICE DE DÉVELOPPEMENT

C'est dans ce groupe de municipalités où l'indice de développement a oscillé le plus. Elles affichent, en 2001, un indice de développement moyen de -2,31. Malgré la présence d'un indice négatif, Saint-Paul-de-la-Croix a fait un gain.

Municipalités du domaine agroforestier

Municipalités	2001	Mesure Progrès/détérioration
Saint-Cyprien	-4,21	☹
Saint-Hubert	0,04	☺
Saint-Paul-de-la-Croix	-2,78	☺

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2003

À l'inverse, les données démontrent que la dévitalisation de Saint-Cyprien s'accroît avec un indice de développement négatif de deux fois plus élevé qu'en 1996. Quant à Saint-Hubert, elle ne figure plus en 2001 au palmarès des municipalités dévitalisées. Toutefois, ce renversement de tendance dans cette communauté est-il conjoncturel, entre autres, à l'augmentation du nombre de riverains annonçant ainsi le point de départ d'une évolution mais encore fragile? ou bien, est-il structurel, s'appuyant sur des changements fondamentaux et permanents dans la manière dont leur développement économique et social produisent de l'emploi et de la richesse?

CADRE SOCIOÉCONOMIQUE

De façon générale sur la période quinquennale entre 1996 et 2001, certains facteurs socioéconomiques s'améliorent et d'autres se détériorent. Les facteurs suivants se distinguent par leur évolution positive : rapport emploi/population, fréquence des unités à faible revenu (sauf pour Saint-Paul-de-la-Croix), revenu provenant de transferts gouvernementaux et le revenu moyen des ménages.

Sur le plan démographique, les trois municipalités subissaient, en 2001, une baisse démographique. Le recensement de 2006 indique que la décroissance de Saint-Paul-de-la-Croix se poursuit. Saint-Cyprien et Saint-Hubert ont réussi à renverser la tendance en présentant un bilan démographique positif.

Groupe de municipalités du domaine agroforestier

Catégories	2001	Mesure Progrès/détérioration
% moyen de la population ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9 ^e année	25,5	☺
Rapport emploi/population	46,1	☹
Revenu moyen des ménages (variant entre 36 871 \$ pour Saint-Paul-de-la-Croix et 41 609 \$ pour Saint-Hubert)	38 668 \$	☺
% moyen du revenu provenant de transferts gouvernementaux	25,8	☺
Fréquence moyenne des unités à faible revenu	12,2	☺
Variation moyenne de la population	-4,7	☹

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Ce milieu se compose d'une mosaïque de champs agricoles et de boisés imbriqués. Dû à un climat moins favorable, l'agriculture doit y être soutenue en y associant quelques usages autres qu'agricoles, dont l'usage résidentiel de faible densité et certains usages liés à l'exploitation des ressources.

La municipalité de Saint-Cyprien est reconnue à titre de pôle secondaire en raison de son éloignement de la ville de Rivière-du-Loup. La communauté cyprianaise profite d'une gamme variée de commerces et services ainsi que de la présence de quelques entreprises industrielles et d'un parc industriel. Par ailleurs, les attraits et activités se multiplient : le Sentier national pour randonneurs traverse le territoire, en passant par le terrain de camping; un site récréotouristique à la tête du lac Témiscouata offre des activités et services.

Quant à elles, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Hubert desservent principalement la population résidant dans leur noyau villageois. Quant à cette dernière, le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup lui confère un statut de pôle récréotouristique. Saint-Hubert compte environ 500 résidences secondaires réparties sur trois lacs. La villégiature induit des retombées économiques pour la collectivité régionale. Outre cet important domaine voué à la villégiature, le secteur compte, entre autres, une plage publique et un camping, le parc linéaire du Petit-Témis et un milieu propice à la chasse et à la pêche.

Sur le plan culturel, les paysages de ces trois contrées constituent une valeur patrimoniale par ses points de vue inégalés. Elles abritent aussi quelques joyaux patrimoniaux tels que l'église et le presbytère. Comme principal lieu de diffusion, on y retrouve dans chacune des communautés une bibliothèque.

PACTE RURAL

Saint-Cyprien et Saint-Paul-de-la-Croix avaient un agent de développement avant l'arrivée du premier Pacte rural. Depuis, Saint-Hubert a accueilli, elle aussi, un agent. Le Fonds du Pacte rural a financé, sur un total de 86 projets acceptés, 18 projets provenant spécifiquement de ce groupe de municipalités. Ces projets représentent des investissements totaux de 1 160 831 \$, desquels 105 600 \$ proviennent du Pacte rural, soit 9,1 % de leur coût global.

3.3 DOMAINE FORESTIER

Quant à ce domaine, il est le fait de la grande forêt publique. Seule la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger y figure.

INDICE DE DÉVELOPPEMENT

Saint-François-Xavier-de-Viger est considérée comme l'une des six municipalités dévitalisées de la MRC, avec un indice de développement négatif de -9,01 en 2001.

Saint-François-Xavier-de-Viger, seule municipalité du domaine forestier

Catégorie	2001	Mesure Progrès/détérioration
Indice de développement	-9,01	☹

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2003

CADRE SOCIOÉCONOMIQUE

Saint-François-Xavier-de-Viger, seule municipalité du domaine forestier

Catégories	2001	Mesure Progrès/détérioration
% moyen de la population ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9 ^e année	54,55	☹
Rapport emploi/population (2 ^e plus bas de la MRC après Saint-Cyprien)	49,0	☺
Revenu moyen des ménages (le plus bas de la MRC)	28 842 \$	☺
% moyen du revenu provenant de transferts gouvernementaux	32,0	☺
Fréquence moyenne des unités à faible revenu	33,2	☹
% de la variation moyenne de la population	-3,6	☹

Source : Statistique Canada, recensement 2001

Plusieurs données statistiques traduisent les difficultés socioéconomiques de cette petite communauté où l'on dénombre 277 citoyens en 2006. Elle subit une perte démographique depuis plus d'une trentaine d'années. Saint-François-Xavier-de-Viger vient d'encaisser, en 2006, son plus fort taux de décroissance des trois derniers recensements, soit -5,8 %.

Sur le plan des activités économiques, le maintien des services de proximité se révèle un défi de taille. Se définissant comme pôle d'activité local, Saint-François-Xavier-de-Viger dessert principalement la population résidant dans son noyau villageois.

Au nom d'une certaine logique, on admet volontiers que des communautés ne disposent pas de tous les services publics. Cependant, l'offre de services de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger est restreinte. La communauté dispose de certains services de base tels qu'une école, un bureau de poste et quelques services municipaux (incendie, etc.).

L'économie est fondée essentiellement sur l'exploitation des ressources. Le développement durable de la forêt s'y présente comme un enjeu important. Le territoire de Saint-François-Xavier-de-Viger a une vocation multiressource : l'exploitation de la matière ligneuse et non ligneuse, l'acériculture, la faune et les paysages. Les bases d'une économie stable et structurante y sont presque absentes (diversification, transformation et commercialisation).

Finalement, sur le plan culturel et du patrimoine, Saint-François-Xavier-de-Viger offre des paysages forestiers et des points de vue incroyables sur la région par ses promontoires naturels. La bibliothèque sert de lieu de diffusion. Le bureau de poste est un bel exemple de sauvegarde d'un patrimoine bâti au cœur du village.

PACTE RURAL

Saint-François-Xavier-de-Viger avait un agent de développement avant l'arrivée du premier Pacte rural. Le Fonds du Pacte rural a financé, sur un total de 86 projets acceptés, 4 projets pour Saint-François-Xavier-de-Viger, seule municipalité formant le domaine forestier. Ces projets représentent des investissements totaux de 111 753 \$, desquels 13 825 \$ proviennent du Pacte rural, soit 12,3 % de leur coût global.

3.4 DOMAINE MARITIME ET INSULAIRE

Le **domaine maritime et insulaire** comprend le littoral du fleuve incluant la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (l'île Verte) et une douzaine d'îles. Il possède une vocation multifonctionnelle : activités liées au transport, aux loisirs, à l'écotourisme et à la pêche commerciale.

INDICE DE DÉVELOPPEMENT

En 2001, le MAMR considérait Notre-Dame-des-Sept-Douleurs dévitalisée, bien que peu de données statistiques existent pour appuyer cette classification.

CADRE SOCIOÉCONOMIQUE

En 2006, elle compte actuellement 62 résidants sur l'île comparativement à 44 en 2001. À noter que plusieurs catégories de statistiques ne sont pas disponibles à Statistique Canada, dû à des effectifs de population trop faibles pour préserver la dimension de confidentialité des données.

Dans la partie terrestre habitée de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, on retrouve un habitat de type agromaritime au cachet unique. Elle est la seule île du Bas-Saint-Laurent habitée en permanence. Les grands enjeux interpellant la communauté sont essentiellement d'assurer le maintien de la qualité du milieu, de gérer l'image « insulaire » et de maintenir un milieu de vie. Assurer le gagne-pain d'insulaire, c'est donner la base économique minimum pour garantir le maintien d'une population permanente. C'est aussi ce qui peut justifier et maintenir un niveau de service de base souvent essentiel à sa nouvelle population semi-permanente.

Dans le contexte de ce XXI^e siècle, où la survivance n'est plus tributaire d'un sol ingrat ou des ressources de la mer dont les cycles sont parfois capricieux, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs offre un produit rare, un lieu d'évasion et de dépaysement bien conservé, situé près des grands centres. Le développement économique repose en grande partie sur un développement durable axé sur le développement de la protection et de l'aménagement de l'île pour permettre un accueil adéquat au tourisme.

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs est identifiée comme pôle récréotouristique. Ses éléments attractifs sont nombreux : l'atmosphère insulaire de l'île Verte, ses musées et son cadre bâti d'une intégrité architecturale peu commune, ses paysages agromaritimes authentiques, les quais et marinas et le service de traversier. Selon le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC, le domaine maritime et insulaire constitue la toile de fond du paysage loupérien, un panorama grandiose qui forge son identité et son caractère particulier.

PACTE RURAL

Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a bénéficié de la présence d'un agent de développement rural à une journée/semaine avec la mise en oeuvre du premier Pacte rural. Le Fonds du Pacte rural a financé, sur un total de 86 projets acceptés, 8 projets provenant de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, seule municipalité formant le domaine maritime et insulaire. Ces projets représentent des investissements totaux de 334 394 \$, desquels 48 846 \$ proviennent du Pacte rural, soit 14,6 % de leur coût global.

4. Enjeux et champs prioritaires du Pacte rural

4.1 Enjeux issus de la Politique nationale de la ruralité

- une réponse adaptée aux tendances démographiques variées;
- la mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales;
- la recherche de modèles de développement propres au milieu rural;
- une contribution au développement durable;
- une réponse à la mondialisation des marchés;
- une réponse gouvernementale adaptée aux attentes et besoins particuliers des communautés rurales.

4.2 Grandes orientations

Les orientations de la Politique nationale de la ruralité chapeautent le présent plan de travail :

- promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations;
- favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- assurer la pérennité des communautés rurales;
- maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Par ailleurs, le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2006-2008 (PALÉE) de la MRC de Rivière-du-Loup soulèvent également des défis qui interpellent spécifiquement l'ensemble du milieu rural, soit l'intensification de la cohésion sociale, le maintien des services et l'identification d'axes et d'orientations de développement et l'établissement de créneaux particuliers.

4.3 Enjeux des municipalités dévitalisées

Selon les données fournies par le MAMR, les municipalités possédant un indice de développement négatif sont : L'Isle-Verte, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-François-Xavier-de-Viger et Saint-Paul-de-la-Croix. Partageant les enjeux territoriaux de la MRC et plus encore, ces municipalités dévitalisées sont préoccupées par des enjeux de :

- renforcement de la mobilisation des communautés à travailler à leur développement;
- renversement des tendances démographiques (migration, vieillissement);
- maintien de la vitalité sociale par le maintien de la dispensation des services;
- établissement d'un développement durable.

4.4 Enjeu d'une approche de territoire pour la MRC

- affermissement de la complémentarité « rural-urbain ».

Bien que la ville de Rivière-du-Loup ne soit pas directement concernée par la politique de la ruralité, elle partage, à plusieurs égards, les mêmes défis que les municipalités rurales qui la ceinturent (changements démographiques, nécessité d'attirer et de retenir des populations ou encore difficultés à positionner des secteurs économiques face à la concurrence mondiale). Le conseil de la MRC doit

exercer son leadership et assumer ses responsabilités dans la poursuite de sa réflexion à faire sur la complémentarité « rural-urbain » indispensable pour le développement de l'ensemble du territoire de la MRC et dans la recherche d'actions favorisant l'affermissement de cette complémentarité.

- *Que la sensibilisation soit faite sur leurs réalités respectives.*
- *Que la ruralité soit comprise dans toute sa diversité (promouvoir la multifonctionnalité de la ruralité - espace de production, espace de consommation, espace de détente, espace écologique, etc.)*
- *Que la coopération intermunicipale soit stimulée.*
- *Que l'expérience rurale soit mise en valeur.*
- *Que l'émergence de projets communs rassembleurs entre la municipalité urbaine et celles rurales soit favorisée dans un esprit de respect et d'équilibre quant à leurs contributions respectives.*

4.5 Autres enjeux identifiés par la MRC

Ces enjeux identifiés au Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la MRC de Rivière-du-Loup (PALÉE) sont transversaux, prenant en compte indistinctivement l'ensemble des secteurs d'activités et permettant ainsi de rechercher l'optimisation globale :

- consolidation de l'économie régionale et poursuite de la diversification des secteurs d'activités;
- renforcement de l'occupation dynamique du territoire;
- maintien et amélioration de l'image et de la notoriété de la région;
- consolidation et croissance démographique sur le territoire;
- amélioration de la situation dans les secteurs en difficulté de recrutement de main-d'œuvre.

4.6 Mécanismes de suivi de l'évolution des enjeux et d'évaluation des moyens

En lien avec les enjeux des territoires dévitalisés

- ☞ Rencontre annuelle des corporations de développement.
- ☞ Rencontre mensuelle du Comité d'animation rurale regroupant l'ensemble des agents de développement rural du territoire de la MRC et des partenaires du milieu.
- ☞ Présentation d'au minimum un projet présenté au Fonds du Pacte rural par municipalité dévitalisée.

En lien avec l'enjeu d'une approche de territoire

- ☞ Évaluation de l'enjeu spécifique faite annuellement au conseil de la MRC, avec production d'un court bilan accompagné de recommandations.

En lien avec les autres enjeux identifiés par le biais du PALÉE

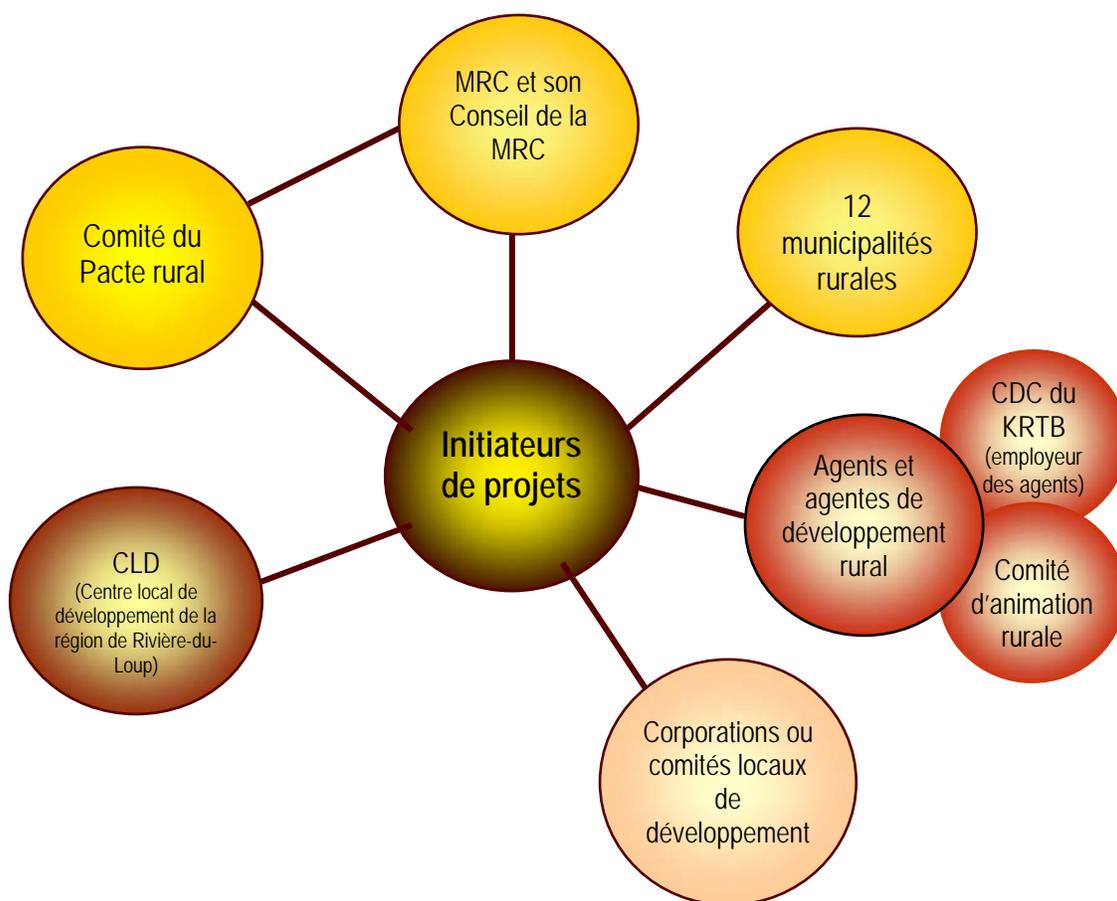
- ☞ Vaste diffusion du PALÉE.
- ☞ Mise sur pied d'un comité de mi-bilan du PALÉE regroupant des représentants de différents secteurs d'activités.
- ☞ Organisation d'un Rendez-vous socioéconomique de la MRC de Rivière-du-Loup.

5. Mobilisation des milieux

5.1 Structure de mobilisation dans le cadre du Pacte rural

Voici la structure de mobilisation mise en place au fil des ans dans la MRC de Rivière-du-Loup et qui s'est peaufinée au cours du premier Pacte rural. Le 2^e plan de travail du Pacte rural s'appuie sur cette formule pour poursuivre la mobilisation. Par ailleurs, les sections 5.1 et 5.2 présentent les moyens pouvant soutenir cette mobilisation. (voir annexe 1 - Tableaux récapitulatifs des moyens identifiés aux volets de la mobilisation et de l'animation au plan de travail du Pacte rural)

Structure de mobilisation dans le cadre du Pacte rural



Description des différents acteurs identifiés au schéma

Agents/agentes de développement rural : Ils participent au Comité d'animation rurale et leur employeur est la Corporation de développement communautaire du KRTB. Ils animent, consultent et concertent le milieu et les intervenants locaux afin de cerner les problèmes et les besoins existants. De plus, ils suscitent l'émergence de projets porteurs d'avenir dans un contexte participatif de prise en charge du développement local, en accompagnant différents comités locaux dans la mise sur pied de projets désirés collectivement (gestion de projets et d'événements, recherche et demande de financement, communications avec les

partenaires, élaboration d'un plan d'action spécifique, etc.). L'aide à l'élaboration et le suivi des projets sont donc la plupart du temps assurés par les agents de développement rural. D'autres acteurs peuvent aussi y contribuer tels que les municipalités, le CLD, etc.

Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup : Dans le cadre du premier plan de travail, il a été porteur à plusieurs égards, en organisant une tournée d'information, en réalisant des actions de base telles que l'élaboration de portraits socioéconomiques et la participation à l'organisation de colloques de développement local dans les communautés. Pour ce 2^e plan de travail, le CLD est à nouveau l'organisme, privilégié par la MRC, qui assure la mise en place de la démarche dans les communautés et qui fournit l'accompagnement nécessaire aux milieux.

Comité d'animation rurale : Mis en place depuis plusieurs années avant l'arrivée de la Politique nationale sur la ruralité, ce comité permet d'assurer le déploiement des services dans toutes les communautés, dont les agents de développement rural. Il a comme mandat de voir aux grandes orientations du projet *Animation rurale*, de faire les démarches et les représentations pour faire connaître et reconnaître cette initiative d'intervention rurale, d'offrir le support nécessaire aux agents et de participer aux rencontres mensuelles avec le personnel. À ce comité, siègent la CDC du KRTB, le CLSC Rivières et Marées, la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup, le CLD de la région de Rivière-du-Loup ainsi que les agents de développement rural.

Comité du Pacte rural (voir annexe 6, la composition) : Le rôle du comité se situe au niveau de l'analyse des projets, de la formulation de recommandations au conseil de la MRC de Rivière-du-Loup concernant le refus ou l'acceptation des dossiers. Dans certains cas, le comité d'analyse peut demander que de nouvelles recherches soient réalisées si le dossier semble incomplet. Un rapport du solde des fonds disponibles est remis par la MRC au comité d'analyse. Concernant l'analyse des projets, le comité se réunit à tous les deux mois. Par ailleurs, ce comité est identifié pour préparer un projet de plan de travail du Pacte rural ainsi que pour effectuer une mise à jour de celui-ci aux trois ans. Il réalise également certains moyens identifiés au plan. Quant à l'élaboration du projet de plan de travail, cela nécessite plusieurs réunions de travail incluant des rencontres de consultations avec des organisations du milieu rural. De plus, il effectue 2 fois l'an un suivi sur le plan de travail.

Corporation de développement communautaire du KRTB (CDC) : Elle est l'employeur des agents de développement rural. Elle siège au Comité d'animation rurale et au comité du Pacte rural.

Corporations locales ou comités locaux de développement : Les rencontres se font normalement à tous les mois. Ils ont pour tâche de réfléchir sur le développement de leurs localités respectives, de sensibiliser et mobiliser leurs concitoyens, d'amorcer et de prioriser des projets et finalement, de rechercher le financement nécessaire à leur réalisation. Leurs travaux cheminent généralement vers la production d'un plan de développement ou d'une stratégie d'intervention contenant les initiatives projetées, guidant la communauté dans sa réalisation et permettant de faire une évaluation et un suivi des résultats. Dans ce sens, ils sont supportés généralement par un agent de développement rural.

MRC et son conseil de la MRC : Elle propose un projet de plan de travail du Pacte rural et est responsable de sa révision. À cette fin, la MRC soutient, participe et collabore à la mise en œuvre du Pacte rural. Entre autres, elle gère le budget du Pacte rural et est responsable de la reddition de comptes. Quant au conseil de la

MRC, il se réunit une fois par mois, joue un rôle actif dans la recherche de solutions novatrices adaptées aux différentes problématiques de son territoire et adopte le plan de travail du Pacte rural. De plus, il nomme les membres siégeant au comité du Pacte rural et il délibère sur les recommandations faites par le comité afin de statuer, d'une part, sur les projets présentés au Fonds du Pacte rural qui sont refusés ou acceptés et, d'autre part, sur les aides financières proposées.

Municipalités : D'abord, elles jouent un rôle consultatif dans l'élaboration du plan de travail du Pacte rural. Puis, la plupart des municipalités participent à l'embauche d'un agent de développement rural et à la mise en place d'une corporation ou d'un comité de développement local sur lequel elles sont représentées.

5.2 Pour l'ensemble du territoire de la MRC

5.2.1 Favoriser l'engagement, la concertation et la coopération en milieu rural dans une perspective de développement, tant dans la dimension régionale (MRC) que locale (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : assurer la pérennité des communautés rurales)

Pour s'engager dans le développement local, il est important de favoriser une cohésion et des relations harmonieuses dans une communauté. Afin de créer de telles conditions et d'obtenir ainsi l'atteinte de meilleurs résultats, on doit miser sur une bonne connaissance et compréhension par les leaders actuels à l'importance d'une stratégie de développement local et du rôle des différents acteurs dans une communauté : conseil municipal, corporation de développement local, conseil de la MRC, autres organismes, etc. Cette préoccupation doit être permanente et représenter un processus continu de sensibilisation. À cet égard, les élus municipaux devront être sensibilisés à leur rôle qui consiste à « penser globalement et agir localement ».

Également, on doit se soucier du développement d'un nouveau leadership dans une communauté, de préparer la relève et de maintenir ainsi un bon dynamisme dans les différentes organisations. Les organismes doivent être mis en valeur, leurs besoins en bénévolat doivent être identifiés et faire l'objet de promotion.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Offre de formations ciblées aux différents types de leaders du milieu loupérien.	Trois formations données au cours du présent plan de travail (2007-2014).	<ul style="list-style-type: none"> ☞ MRC ☞ Comité du Pacte rural
Soutien à la mise en œuvre d'un plan de travail issu d'une consultation du milieu.	Des projets présentés au Fonds du Pacte rural provenant de ces plans de travail, au cours des 7 prochaines années (2007-2014).	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Corporations locales ou comités locaux de développement
Maintien du Comité d'animation rurale.	Rencontres mensuelles du comité au cours des 7 années du Pacte rural.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ CDC du KRTB ☞ CLD ☞ SADC ☞ CLSC
Consolidation des corporations ou comités locaux de développement.	Nombre représentatif de participants et de rencontres tenues au cours des 7 années du Pacte rural.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Corporations locales ou comités locaux de développement ☞ Agents de développement rural

5.2.2 Encourager la connaissance des services dispensés sur l'ensemble du territoire de la MRC (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques)

Il serait bon de connaître les organismes communautaires de la MRC et ce qu'ils réalisent et donnent en terme de services régionaux. Ces organismes doivent continuer d'assurer des services en milieu rural. Dans ce sens, sensibilisés à l'importance d'une meilleure présence sur l'ensemble du territoire, plus de 25 organismes communautaires s'unissent pour entreprendre une tournée rurale d'information et d'échanges au cours des trois prochaines années. D'autres organisations doivent aussi être sensibilisées à rendre plus accessibles leurs services en milieu rural.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsable ciblé
Tournée régionale d'information, avec la participation de plus de 25 organismes communautaires, portant sur la mission et les services pouvant être dispensés par ses mêmes organismes.	Les 12 communautés rurales du territoire de la MRC rencontrées d'ici 2010.	☞ CDC du KRTB

5.3 Pour chacune des municipalités rurales

5.3.1 Favoriser la tenue de colloques ou autres formes de consultations d'orientation pour le développement d'une identité propre, distincte et évolutive pour chacune des municipalités (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : assurer la pérennité des communautés rurales)

Pilotés le plus souvent par les corporations ou comités de développement local, des colloques ont déjà été réalisés dans certaines municipalités du territoire. Dans le cadre de ce 2^e Plan de travail 2007-2014, il est souhaité que chaque municipalité organise une consultation. C'est une démarche très intéressante pour enclencher ou poursuivre une réflexion ou encore une mobilisation.

La consultation peut prendre la forme d'une démarche de vision stratégique, de colloque d'orientation ou de toute autre forme qui permet d'identifier des projets et des perspectives qui contribuent au développement de la communauté.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Soutien technique ou financier aux colloques d'orientation dans les communautés, dont les objectifs seraient : <ul style="list-style-type: none"> • identifier les caractéristiques identitaires de la communauté; • donner les éléments nécessaires pour l'élaboration d'une stratégie de développement partagée, axée sur l'établissement de créneaux particuliers. 	12 municipalités dans ce volet au cours des 7 prochaines années (2007-2014).	☞ Municipalités ☞ Corporations locales ou comités locaux de développement ☞ Agents de développement rural

6. Animation des milieux

Ce plan de travail reconnaît et supporte le rôle primordial des agents de développement rural dans l'animation des milieux. Cette animation devra tendre, entre autres, vers l'atteinte des objectifs identifiés par le comité du Pacte rural et ses partenaires. Cette section propose les moyens pouvant contribuer à l'animation en milieu rural. (voir annexe 1 - Tableaux récapitulatifs des moyens identifiés aux volets de la mobilisation et de l'animation au plan de travail du Pacte rural)

6.1 Pour l'ensemble du territoire de la MRC

6.1.1 **Maintenir, voire compléter l'offre régionale d'agents de développement rural dans un maximum de municipalités** (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire)

En 2007, cinq agents de développement couvrent dix municipalités rurales. Le gestionnaire de ce projet est la Corporation de développement communautaire du KRTB (CDC). Cette offre existe depuis plus de douze ans et est financée actuellement par les municipalités participantes, le Pacte rural, le CLD et la SADC. Le CLSC et la CDC font partie du Comité d'animation rurale avec la SADC et le CLD pour voir au suivi des agentes et agents. Dans ces municipalités, ils sont orientés et encadrés par une corporation locale de développement. Le partage des agents de développement rural entre les municipalités a toujours été souhaité au cours des années. (voir annexe 4, un schéma organisationnel présentant la structure de fonctionnement des agentes et agents de développement rural dans la MRC de Rivière-du-Loup.)

De façon plus précise, l'agent de développement rural joue un rôle d'animation et de soutien d'une communauté, pour la mise en place de conditions favorables à la mobilisation de celle-ci pour son développement, en favorisant particulièrement l'émergence de projets et d'initiatives susceptibles d'y contribuer. Il a un rôle d'appuyer, stimuler et accompagner une corporation locale de développement pour que celle-ci exerce un leadership dans le développement de sa communauté en lien étroit avec le conseil municipal, la corporation ou le comité de développement local et différents partenaires de la collectivité. Il exerce un rôle d'accompagnement pour l'identification de projets collectifs, la recherche d'opportunités et la réalisation de démarches pour concrétiser des projets à caractère socioéconomique ou qui contribuent à la vitalité d'une collectivité. Il stimule, dans la communauté, l'entrepreneursip ou un engagement dans le milieu basé aussi sur une appartenance et une fierté. Il doit jouer un rôle d'agent de liaison entre les différentes organisations locales et régionales.

Également, il facilite l'accès à l'information permettant de dispenser des services complémentaires au milieu et il effectue les références nécessaires en lien avec la mission de divers partenaires respectifs; à titre d'exemple, pour la préparation d'un plan d'affaires, un référencement doit être fait aux organismes de développement socioéconomiques du territoire (CLD-SADC).

Outre son action sur le plan local, l'agent a un rôle à jouer sur le plan du développement régional de la MRC. Il doit posséder et véhiculer une vision globale régionale du développement. Il doit contribuer au travail de concertation s'exerçant sur l'ensemble du territoire de la MRC. Il doit encourager la collaboration entre les communautés rurales et les occasions de rapprochement entre les dimensions rurale et urbaine. La présence de plusieurs de ces ressources demande une compréhension globale du territoire et une grande cohésion des actions des différents intervenants.

Le modèle d'animation rurale exploité dans la MRC de Rivière-du-Loup n'est pas le même que celui des autres MRC de l'Est et semble par ailleurs bien répondre aux besoins des milieux. Le travail des agentes et agents de développement dans la MRC de Rivière-du-Loup a permis la mobilisation des milieux, le développement et la réalisation de projets diversifiés. La présence d'agentes ou agents de développement rural dans les communautés facilite la réalisation des actions de ce plan.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Engagement des communautés au projet d'animation rurale.	Signature d'entente tripartite entre les 10 municipalités, les corporations ou comités locaux de développement et l'employeur des agents (CDC du KRTB).	<ul style="list-style-type: none"> ☞ CDC du KRTB ☞ Municipalités ☞ Corporations locales ou comités locaux de développement
Financement des ressources par le biais du Fonds du Pacte rural et des municipalités participantes.	Au minimum 5 agents de développement rural pour un minimum de 10 municipalités rurales participantes, comprenant l'ensemble des 6 municipalités dévitalisées.	<ul style="list-style-type: none"> ☞ CDC du KRTB ☞ Comité d'animation rurale ☞ Municipalités rurales

6.1.2 Soutenir la présence d'une ressource en culture et patrimoine sur l'ensemble du territoire (orientation gouvernementale suivante : idem à l'objectif 1)

La MRC s'est dotée, depuis 2003, d'une vision régionale du développement culturel, misant ainsi sur les actions de soutien, de préservation et de valorisation de la culture et du patrimoine. De plus, la présence d'une ressource spécialisée permet d'appuyer le milieu dans la gestion des ressources culturelles et dans l'appropriation d'une identité culturelle. Que ce soit par l'élaboration d'une politique culturelle régionale, par la mise sur pied d'un service-conseil en patrimoine bâti ou par la création d'un programme de soutien à la rénovation respectueuse et à la restauration, la coordonnatrice stimule les initiatives visant « l'amélioration et la promotion du cadre de vie ».

Moyen envisagé	Résultat attendu	Responsable ciblé
Financement de la ressource par le biais du Fonds du Pacte rural et de la MRC.	Livraison de services pour l'ensemble du territoire.	☞ MRC

6.1.3 Appuyer la présence d'un agent de migration sur l'ensemble du territoire (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : idem à l'objectif 6.1.1)

L'agent de migration a principalement pour mandat de faciliter et de permettre le retour des jeunes en région ou encore d'attirer de nouveaux jeunes intéressés par la vie en région.

Moyen envisagé	Résultat attendu	Responsable ciblé
Financement de la ressource par le biais du Fonds du Pacte rural et du Carrefour jeunesse-emploi RDL/Les Basques (CJE).	Livraison de services pour l'ensemble du territoire.	☞ CJE

6.2 Pour chacune des municipalités rurales

6.2.1 **Informé les communautés** (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : idem à 6.1.1)

Il faut informer les milieux pour pouvoir les mobiliser et les motiver en diffusant régulièrement de l'information et en gardant un lien étroit avec les corporations locales de développement de chaque communauté et ses ressources. Différentes mesures seront mises en place, entre autres :

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Révision des médiums de communication et d'information et de la stratégie de promotion du monde rural mise en place dans le cadre du plan de travail du premier Pacte rural.	Nouvelle formule mise en place en 2008.	☞ Comité du Pacte rural
Production d'un feuillet d'information rurale « La fenêtre rurale ».	4 parutions par année pour l'année 2007-2008.	☞ CLD, avec les agents de développement rural et les municipalités
Reddition de comptes à la population.	Une reddition annuelle par le biais de « La fenêtre rurale » et par voie de communiqués dans les médias.	☞ MRC
Refonte ou réalisation de portraits socioéconomiques pour chacune des municipalités, réalisés dans le cadre du premier plan de travail du Pacte rural.	12 portraits de communautés rurales d'ici la fin de 2009.	☞ CLD
Diffusion d'information dans les bulletins municipaux.	Informations diverses transmises au rythme de diffusion de ces bulletins.	☞ Agents de développement rural
Diffusion des procès-verbaux du conseil municipal sur Internet.	Majorité de municipalités, au cours du présent plan de travail (2007-2014).	☞ Municipalités

6.3 Moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de la participation citoyenne et la continuité de cette participation au cours de la durée du Pacte rural

6.3.1 **Encourager la participation citoyenne** (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations)

La participation du public à la vie communautaire constitue une assise du développement durable. Une grande participation citoyenne et l'étendue et la force du réseau de liens établis dans la communauté sont garantes d'une plus grande viabilité sociale et assurent de meilleures conditions pour le développement de l'ensemble de la communauté. Cette implication peut se traduire de différentes façons, soit par une participation aux élections municipales et aux décisions publiques ou encore par un engagement dans l'action bénévole. Ces éléments témoignent de l'intérêt de la population face au territoire et aux enjeux de développement qui l'animent. Un témoin de la vitalité de la participation citoyenne repose sur la présence d'un grand nombre de gens ou d'organismes

s'impliquant dans des projets collectifs qui concernent leur milieu de vie, leur quartier, leur municipalité et plus largement, le bien-être de la société en général. Dans ce sens, il apparaît important que les communautés soulignent l'engagement citoyen.

Autres témoins de la participation citoyenne au sein d'une communauté, démontrant l'intérêt des citoyens à la vie municipale, sont le taux de participation aux élections municipales et le niveau d'engagement dans la vie politique. Lors de la dernière élection municipale, les municipalités rurales de la MRC de Rivière-du-Loup ont enregistré un taux moyen de participation de 62 % comparativement à 45 % sur le plan provincial. Affichant une forte proportion d'hommes, 27 % des maires et 67 % des conseillers furent élus sans opposition. Le phénomène d'élection par acclamation fut plus présent dans les petites communautés. Quant à la représentativité des jeunes, elle est, quoique faible, davantage présente chez les conseillers. Deux moyens de stimuler la participation à la vie politique seraient d'une part, préciser et revaloriser le rôle et surtout les responsabilités de l'élu et d'autre part, songer à mettre en place une mesure, de type mentorat, pour recruter et guider la relève.

Par ailleurs, nos démocraties modernes traversent une crise que l'on ne peut sous-estimer : montée de l'abstention du vote électoral et défiance croissante des citoyens à l'égard de leurs élus en sont les manifestations les plus visibles. Certains parleront de crise de la représentation politique, d'autres de crise de la participation citoyenne. On dira sans doute moins souvent que cet essoufflement de notre modèle démocratique résulte aussi d'un déficit de délibération publique.

Or, tout contrat démocratique repose sur trois piliers indispensables, indissociables et complémentaires : la représentation politique, la participation citoyenne et la délibération publique. Pour être pleinement représentative, la démocratie doit être participative et délibérative. Plus que jamais, les gens veulent être consultés; ils veulent s'exprimer et avoir droit au chapitre des décisions.

Comment les municipalités peuvent-elles susciter et recueillir l'expression des citoyens, organiser le partage de leurs différents points de vue et leur donner véritablement la possibilité d'influer sur les choix qui les concernent particulièrement lors de projets de développement suscitant le débat? Comment peuvent-elles mieux informer, expliquer mais aussi écouter, dialoguer avec le citoyen et s'enrichir des éléments du débat? Par quels moyens et méthodes peuvent-elles créer les conditions de ce débat? Comment encourager l'expression des plus démunis, des jeunes? Quelles démarches innovantes de délibération publique peuvent être envisagées?

La réponse se trouve dans la mise en place de lieux d'échanges, de communication et d'apprentissage (séances d'information, comité de concertation, site web, sondages, activités de formation, forum, etc). La participation citoyenne, pour qu'elle prenne forme véritablement, doit être soutenue et encouragée. En définitive, les communautés (élus, porteurs de projets, organismes, associations, citoyens, etc.) qui élargissent les espaces de participation citoyenne, de manière à permettre aux

citoyens et citoyennes de participer à l'analyse des problèmes, à la recherche des solutions et à la mise en œuvre des initiatives, contribuent au renforcement de la cohésion sociale.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Sensibilisation à la réflexion et à l'exploration de nouvelles avenues favorisant la participation citoyenne (à titre d'exemple : tenir des consultations hors du cadre réglementaire ou des rencontres spéciales d'information sur des dossiers particuliers, organiser l'activité « Maire d'un jour » et beaucoup plus encore).	12 actions doivent être réalisées d'ici 2014.	↻ Municipalités et corporations ou comités locaux de développement
Soulignement de l'engagement citoyen.	Au moins 12 activités de reconnaissance de l'action bénévole, au cours du présent plan de travail.	↻ Municipalités et corporations ou comités locaux de développement

7. Information et reddition de comptes à la population

7.1 À l'étape de l'élaboration du plan de travail

Le comité du Pacte rural tiendra des consultations auprès des agents de développement rural, des corporations locales ou comités locaux de développement ainsi qu'auprès du conseil de la MRC et de chacun des 12 conseils municipaux ruraux.

7.2 Lors de l'établissement des bilans (la reddition de comptes annuelle de la MRC)

La MRC de Rivière-du-Loup organisera, soit une conférence de presse, un point de presse ou encore elle produira et diffusera tout simplement un communiqué de presse dans les médias locaux. La fenêtre rurale, ou toute autre formule de médium retenue, émettra un bilan qui sera distribué dans les 6 200 foyers ruraux de la MRC.

7.3 Lors des révisions du plan de travail

Il y aura des consultations auprès des agents de développement rural, des corporations locales ou comités locaux de développement ainsi qu'auprès du conseil de la MRC et de chacun des 12 conseils municipaux en milieu rural.

8. Modalités de gestion du Pacte rural

8.1 Responsabilités des intervenants

Intervenants	Responsabilités
MRC	<p>Au volet du Fonds : Gère le budget du Pacte rural (affectation, suivi financier des dossiers, reddition de comptes); convoque et rédige les comptes rendus des rencontres du comité du Pacte rural; accueille les demandes d'aide financière déposées et les chemine vers le CLD pour fins d'analyse; participe à l'analyse des projets.</p> <p>Nomme les membres siégeant au comité du Pacte rural et délibère sur les recommandations faites par le comité afin de statuer, d'une part, sur les projets présentés au Fonds qui sont refusés ou acceptés et, d'autre part, sur les aides financières proposées.</p> <p>Au volet du Plan de travail : Propose un projet de plan de travail du Pacte rural, procède à des consultations dans le milieu; effectue une mise à jour aux 3 ans; réalise certains moyens identifiés au plan et produit un rapport annuel exigé par le ministère des Affaires municipales et des Régions sur les actions, stratégies et projets réalisés.</p>
Comité du Pacte rural	<p>Au volet du Fonds : Analyse les projets; prend des décisions pour fins de recommandation au conseil de la MRC de Rivière-du-Loup concernant le refus ou l'acceptation des dossiers.</p> <p>Au volet du Plan de travail : Élabore un projet de plan de travail du Pacte rural; participe aux consultations dans le milieu; effectue une mise à jour aux 3 ans et réalise certains moyens identifiés au plan.</p>
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD)	<p>Au volet du Fonds : Analyse les demandes faites au Fonds du Pacte rural; siège au comité du Pacte rural.</p> <p>Au volet du Plan de travail : Rédige le plan de travail; organise des séances de consultations dans la phase de préparation du plan de travail; assure la mise en œuvre de la démarche du plan de travail dans les communautés; réalise certains moyens identifiés au plan et collabore à la production du rapport annuel exigé par le ministère des Affaires municipales et des Régions sur les actions, stratégies et projets réalisés.</p>

8.2 Comités régionaux et locaux mis en place et leurs mandats

❶ Comité d'animation rurale : Ce comité, mis en place plusieurs années avant l'arrivée de la Politique nationale sur la ruralité, permet d'assurer le déploiement des services, dont les agents de développement rural, dans toutes les communautés.

À ce comité siègent la CDC du KRTB, le CLSC Rivières et Marées, la SADC de la MRC de Rivière-du-Loup, le CLD de la région de Rivière-du-Loup ainsi que les agents de développement rural.

❷ Corporations locales de développement : Ces corporations ou comités ont pour tâches de réfléchir sur le développement de leurs localités respectives, de sensibiliser et mobiliser leurs concitoyens, d'initier et de prioriser des projets et finalement, de rechercher le financement nécessaire à leur réalisation.

Leurs travaux cheminent généralement vers la production d'un plan de développement ou d'une stratégie d'intervention contenant les initiatives projetées, guidant la communauté dans sa réalisation et permettant de faire une évaluation et un suivi des résultats.

❸ Comité du Pacte rural : Le rôle du comité se situe au niveau de l'analyse des projets, de la prise de décision pour fins de recommandation au conseil de la MRC de Rivière-du-Loup concernant le refus ou l'acceptation des dossiers. Dans certains cas, le comité d'analyse peut demander que de nouvelles recherches soient réalisées si le dossier semble incomplet. Un rapport du solde des fonds disponibles devra être remis par la MRC au comité d'analyse.

Par ailleurs, ce comité est identifié pour élaborer un projet de plan de travail du Pacte rural et pour proposer une mise à jour de celui-ci. Il réalisera également des actions concertées prévues au plan de travail.

8.3 Gestion du Fonds du Pacte rural

En collaboration avec le Centre local de développement, les responsables de la MRC sont identifiés pour gérer financièrement le Fonds du Pacte rural (affectations, suivi financier des dossiers, bilan, reddition de comptes à la population et au MAMR).

8.4 Cadre décisionnel de l'acceptation des projets

Il y a dépôt du projet par le promoteur à la MRC de Rivière-du-Loup et analyse de la demande par le CLD. Ce dernier se doit de vérifier l'admissibilité du projet avant de le recommander au comité d'analyse et doit s'assurer que tous les documents demandés soient fournis.

Les documents nécessaires à l'analyse par le comité, soit le dossier complet ainsi qu'une fiche descriptive du projet, doivent être acheminés aux membres au moins trois jours avant la tenue de la réunion. Le quorum nécessaire pour tenir une réunion du comité d'analyse est de 50 % des membres plus un. Chaque membre du comité doit signer, avant le début de chaque rencontre, une confirmation de l'absence de conflit d'intérêts ou de rôle et du maintien de la confidentialité.

Les recommandations faites par le comité sont proposées au conseil de la MRC en spécifiant les projets refusés et acceptés et les aides financières proposées. Suite à la décision rendue par le Conseil de la MRC, une résolution est acheminée par la MRC en mentionnant les motifs du refus, le cas échéant, ou les conditions de l'acceptation. Lorsque les conditions sont respectées, le versement se réalise.

8.5 Soutien technique aux projets dans les phases d'élaboration et au suivi

L'aide à l'élaboration et le suivi des projets sont, la plupart du temps, assurés par les agents de développement rural. D'autres acteurs peuvent aussi y contribuer tels que les municipalités, le CLD, etc.

8.6 Composantes de la reddition de comptes à la population

- ↳ Rapport des faits marquants.
- ↳ Nombre et identification des projets déposés et acceptés.
- ↳ Total des sommes investies.

8.7 Cadre d'évaluation du Pacte rural

Le plan de travail ainsi que la politique de financement du Pacte rural sont sujets à révision à tous les trois ans ou selon le besoin.

9. Modalités de l'affectation budgétaire et du soutien aux projets

9.1 Modalités retenues et principes appuyant la solution retenue, les prévisions budgétaires

L'entente entre le gouvernement et la MRC, en vue de soutenir et renforcer le développement de la MRC, prévoit une somme de base de 1 449 531 \$ répartie sur une période de 7 ans et qui pourrait être bonifiée lorsque le gouvernement aura établi certains paramètres statistiques. La portée sur le plan local, le rayonnement régional et la qualité des projets guideront la MRC quant aux sommes à verser.

9.2 Modalités concernant les projets de territoire

Certaines sommes seront réservées pour des projets concernant l'ensemble du territoire. À noter que la répartition pourra être modifiée en fonction des changements économiques, sociaux, politiques et culturels du territoire. Voici un aperçu :

- ↳ Dans un premier temps, environ 125 000 \$/année seront réservés pour aider au financement des agents de développement rural avec les autres partenaires qui sont le CLD, la SADC et les municipalités participantes.
- ↳ Soutien au financement du coordonnateur à la culture et au patrimoine de la MRC pour un montant d'environ 10 000 \$/année.
- ↳ Soutien au financement de l'agent de migration du Carrefour jeunesse-emploi pour un montant d'environ 2 000 \$/année.

9.3 Modalités concernant les territoires dévitalisés

Les modalités ne comptent aucun quota spécifique à aucune des municipalités rurales du territoire. Dans ce sens, aucune modalité particulière n'est retenue pour les territoires dévitalisés. Toutefois, le travail de mobilisation et d'animation effectué sur le territoire rural cherchera à susciter le désir de passer à l'action, à encourager l'initiative, à partager les approches qui mènent au succès dans l'ensemble des communautés. Dans ce sens, les communautés dévitalisées seront particulièrement interpellées à présenter des projets au Fonds du Pacte rural. Cette orientation fait appel au dynamisme et à la prise en main de chacune des communautés.

9.4 Politique de financement des projets (voir annexe 5 - Résumé de la politique de financement)

❶ Les modalités de réception des projets (endroit du dépôt de la demande par le promoteur)

Voici les étapes que doit suivre un projet qui recevra du financement dans le cadre du Pacte rural.

<u>Étapes</u>	<u>Responsables</u>
1. Dépôt de la demande de financement, accompagnée des documents nécessaires à l'analyse, au plus tard à la date limite d'appels de projets (lettre de demande, description du projet et objectifs poursuivis, liste des partenaires impliqués, description de la clientèle visée, échéancier de réalisation, coûts et financement, description des retombées envisagées, résolution du conseil municipal et de la corporation de développement local (s'il y a lieu) confirmant tout au moins la prise de connaissance du projet).	MRC
2. Vérification des conditions préalables et production de la grille d'analyse du projet.	CLD
3. Envoi des documents du projet de même que la grille d'analyse complétée aux membres du comité d'analyse du Pacte rural.	MRC
4. Étude du projet et recommandation faite au conseil de la MRC quant au financement du projet.	Comité du Pacte rural
5. Approbation ou refus du financement.	Conseil de la MRC
6. Réponse expédiée par lettre au promoteur , accompagnée de la résolution indiquant les motifs du refus ou encore les conditions à respecter pour recevoir le financement en cas d'acceptation du projet.	MRC
7. Réalisation du projet selon les conditions exigées dans la résolution d'acceptation du projet.	Promoteur
8. Montant versé selon les pièces justificatives déposées et les modalités prévues à la résolution d'acceptation du projet.	MRC
9. Évaluation du projet	MRC

❷ Dépôts de projets à dates fixes : Les dépôts de projets se font 6 fois par an, soit une rencontre aux deux mois. Le calendrier est transmis aux agents de développement rural ainsi qu'aux municipalités.

③ Les critères d'approbation des projets :

Les facteurs d'évaluation à considérer lors de l'analyse des projets :

- ↔ projet amenant la diversification des secteurs d'activités du territoire;
- ↔ projet apportant des retombées régionales (MRC ou partie de MRC);
- ↔ projet réunissant plusieurs municipalités;
- ↔ projet de développement ou de maintien de services;
- ↔ capacité financière de la municipalité en comparaison au rayonnement régional du projet;
- ↔ pérennité du projet à moyen et long terme;
- ↔ projet qui résulte d'une démarche de planification ou de consultation dans un milieu;
- ↔ projet soutenu par la participation de citoyens de la ou des communautés concernées;
- ↔ projet visant les jeunes et/ou les femmes;
- ↔ projet visant les municipalités dont l'indice de développement est négatif selon le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
- ↔ projet provenant d'une initiative concertée de développement économique;
- ↔ mise de fonds du groupe promoteur et du milieu;
- ↔ financement du Pacte rural essentiel à la réalisation du projet; l'accessibilité à d'autres programmes ou financements doivent être validés préalablement.

④ Les priorités d'intervention :

Pour notre MRC, voici les champs d'intervention prioritaires :

- ↔ une réponse adaptée aux tendances démographiques variées;
- ↔ la mise en valeur du potentiel humain des communautés rurales;
- ↔ la recherche de modèles propres au milieu rural;
- ↔ une contribution au développement durable;
- ↔ une réponse à la mondialisation des marchés;
- ↔ une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales.

⑤ Le taux d'aide du Pacte rural :

La contribution est non remboursable :

- 30 % maximum jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Toutefois, un projet étant reconnu par voie de résolution, par la MRC comme étant structurant, présentant un impact sur le plan régional et fournissant une appréciation des retombées quantitatives et qualitatives, la contribution non remboursable pourrait outrepasser la règle du montant maximum pour donner accès, selon les fonds disponibles, à un montant supérieur pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.

⑥ Les modalités de versement de l'aide :

Montant versé à la signature d'un protocole (identifiant les exigences du versement) et selon les modalités prévues à la résolution d'acceptation du projet.

⑦ Les mécanismes de suivi des projets :

Sur le plan administratif : la MRC assure le suivi, suite à l'acceptation du projet. Elle exige, d'une part, des preuves écrites de participation des autres partenaires inscrits au plan de financement et, d'autre part, un état des résultats à la suite de la réalisation du projet afin de valider que le taux d'aide accordé (30 %) n'est pas dépassé.

Sur le plan technique : le suivi repose principalement sur les agents de développement rural, puisqu'ils sont souvent impliqués dans les projets présentés au Fonds du Pacte rural. Le suivi est également fait par des organismes de développement entre autres avec le CLD et avec la MRC par l'entremise du personnel affecté aux différents secteurs d'activité (aménagement du territoire, développement local, culture et patrimoine, etc.).

9.5 Modalités de l'évaluation de la politique de financement adoptée par la MRC et mécanismes de révision

La politique de financement sera réévaluée au 3 ans ou selon le besoin.

10. Agents de développement rural

10.1 Description des tâches

Dans une approche de développement local, misant sur les forces d'une communauté à travailler à son développement... Dans l'optique d'une promotion d'un développement « endogène » durable basé sur le respect des ressources, des territoires et des gens qui les habitent...

En lien avec les différents partenaires et ressources de la MRC :

L'agent de développement joue un rôle d'animation et de soutien d'une communauté, pour la mise en place de conditions favorables à la mobilisation de celle-ci pour son développement, en favorisant particulièrement l'émergence de projets et d'initiatives susceptibles d'y contribuer.

Il a un rôle d'appuyer, stimuler et accompagner une corporation locale de développement pour que celle-ci exerce un leadership dans le développement de sa communauté, en lien étroit avec le conseil municipal et différents partenaires de la collectivité. Il exerce un rôle d'accompagnement pour l'identification de projets collectifs, la recherche d'opportunités et la réalisation de démarches pour concrétiser des projets à caractère socioéconomique ou qui contribuent à la vitalité d'une collectivité. Il stimule, dans la communauté, l'entrepreneursip ou un engagement dans son milieu basé aussi sur une appartenance et une fierté. Il aide une communauté à mieux identifier son potentiel de développement.

Principales tâches...

- ☑ Planifie, élabore des projets considérés prioritaires par la corporation locale de développement.
- ☑ Réalise des démarches, actions individuelles et collectives pour l'avancement des projets contribuant au développement local dans une collectivité.
- ☑ Voit à la planification de rencontres, à la préparation de l'ordre du jour, à l'animation pour un fonctionnement efficace et à la rédaction de procès-verbaux. Responsabilité assumée dans une perspective de favoriser l'autonomie et le développement des compétences au sein de la corporation de développement.
- ☑ Effectue la recherche d'information pertinente pour le développement d'un milieu, les outils disponibles, les ressources et facilite la circulation de celle-ci.
- ☑ Voit à une bonne diffusion de l'information dans la communauté concernant les initiatives et projets mis de l'avant, pour stimuler l'intérêt, la mobilisation. Exemple : journal, bulletin, etc.
- ☑ Planifie la mise en œuvre et la gestion de certains projets ou entreprises collectives.
- ☑ Voit à l'identification de besoins de formation présents dans le milieu en fonction du développement local et des ressources pour y répondre.
- ☑ Réalise des rencontres individuelles avec des promoteurs de projets privés, pour faire le déblayage de leurs idées, de leur motivation et effectue les références nécessaires aux organismes socioéconomiques (CLD-SADC) pour la préparation de plans d'affaires, etc.
- ☑ Collabore au sein de comités de travail pour la réalisation de certains projets collectifs mis de l'avant au niveau de l'ensemble du milieu rural de la MRC de Rivière-du-Loup. Exemple : projets // fierté et appartenance.

10.2 Rattachement administratif

La Corporation de développement communautaire du KRTB est l'employeur des agents de développement rural.

10.3 Résultats attendus

La reddition de comptes de la MRC comprend le bilan du travail de ses agents et le ministère des Affaires municipales et des Régions oblige la MRC à considérer les indicateurs suivants relatifs à ce travail.

- ☞ Le nombre de projets présentés, soutenus et réalisés par année.
- ☞ Le nombre d'activités d'animation, de mobilisation et d'accompagnement tenues par année.
- ☞ La participation financière de la MRC ou de la municipalité locale aux postes d'agents de développement rural par rapport à celle de la ministre.

La prise en compte des résultats attendus s'appuiera sur les rapports, par municipalité, rédigés par les agents de développement rural et remis à l'employeur, soit la Corporation de développement communautaire du KRTB (CDC). Cette dernière dépose une synthèse au comité du Pacte rural. De plus, plusieurs échanges, permettant de sonder le pouls des agents, sont tenus régulièrement au sein du Comité d'animation rurale, afin d'évaluer l'intervention, entre autres en mobilisation et en animation, sur le territoire.

11. Actions à l'égard des territoires dévitalisés des municipalités

11.1 Problématiques de chacun des territoires dévitalisés

À l'exception de L'Isle-Verte et de Saint-Cyprien, les 4 autres municipalités dévitalisées sont les moins peuplées du territoire de la MRC. Elles présentent un lien étroit avec l'armature urbaine pour les services et l'emploi. Elles doivent mener une bataille permanente pour conserver des services et des infrastructures et leur poids politique est faible. Ces municipalités cumulent un ensemble de problèmes socioéconomiques qui font qu'elles appartiennent à la catégorie des municipalités dévitalisées.

Elles connaissent toutes une baisse de population, en présentant une moyenne de – 3,6 % de la variation de la population entre 1996 et 2001. Avec la première donnée fragmentaire du dernier recensement de Statistique Canada, seule la municipalité de Saint-Cyprien renverse la tendance avec une variation de la population 2006/2001 positive.

Le rythme de décroissance de la communauté de Saint-Paul-de-la-Croix s'amoindrit et il s'accélère pour Saint-François-Xavier-de-Viger. Le phénomène de décroissance poursuit son chemin dans les municipalités de L'Isle-Verte et de Saint-Épiphanie. À l'exception de Saint-François-Xavier-de-Viger, la proportion de la population de 65 ans et plus est plus élevée dans ces municipalités que dans les autres municipalités du territoire. Donc, le phénomène de vieillissement de la population y est plus marqué.

Le rapport emploi/population est d'une moyenne de 48 % comparativement à 58,8 % pour les autres municipalités rurales du territoire. Outre les deux pôles secondaires d'activité de L'Isle-Verte et de Saint-Cyprien, l'activité économique des secteurs secondaire et tertiaire y est peu présente. On remarque une présence très importante du secteur primaire comparativement à l'ensemble des autres municipalités. La relève agricole y est difficile. Pour ce qui est de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (l'île

Verte), son développement prend une forme singulière. Le développement économique et culturel est au service de la protection et de l'aménagement de l'environnement de l'île dans le respect de ses caractéristiques héritées de son passé et de sa situation exceptionnelle dans l'estuaire du Saint-Laurent.

À l'exception de Saint-Paul-de-la-Croix, il y a somme toute un taux de chômage un peu plus élevé. Ces municipalités dévitalisées présentent un pourcentage de population ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9^e année deux fois plus élevé que dans les autres municipalités rurales. Et finalement, elles présentent un pourcentage du revenu des ménages provenant de transfert plus élevé que la moyenne de l'ensemble des municipalités rurales du territoire.

Certaines de ces municipalités dévitalisées, dont Saint-Cyprien et L'Isle-Verte, se sont données, il y a quelques années, une structure d'accueil pour recevoir au sein de leur communauté des groupes de la populations présentant des particularités qui peuvent en partie interférer sur les données statistiques (personnes âgées autonomes et semi-autonomes, personnes ayant une déficience intellectuelle).

Il y a un revers à la médaille, apportant des éléments de constat encourageants. Au même titre que les autres municipalités rurales, les municipalités dévitalisées se présentent comme une sociodiversité à valoriser, une expérience rurale à conserver. C'est la connaissance, un savoir-faire, des traditions qui s'organisent autour du milieu naturel; bref, c'est une culture propre au milieu rural.

Aussi, ces municipalités ont des fonctions socioéconomiques importantes, mettant en valeur des ressources qui contribuent à la prospérité des régions métropolitaines. Ce lien-là serait-il trop souvent occulté? Évidemment, elles exercent une fonction géopolitique essentielle, elles occupent le territoire. Peut-on également supposer qu'elles veulent aussi participer activement à sa gestion?

De plus, lorsque l'on regarde l'histoire rurale du Québec, elle est extraordinaire. Les municipalités rurales ont été capables de mettre en valeur l'environnement naturel. Ces communautés ont été capables de gérer leur environnement économique, notamment avec les Caisses Desjardins, et d'aménager leur organisation sociale. Donc, au fil du temps, les ruraux ont toujours été capables de susciter des innovations sociales et institutionnelles qu'ils ont eu besoin pour faire face aux défis et notamment aux défis actuels.

11.2 Actions d'appui spécifiques au plan du financement des activités de mobilisation et d'animation, au plan du financement des projets et au plan du soutien technique

Les préoccupations et les défis interpellant les municipalités dévitalisées sont d'actualité pour toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup, certes dans un degré d'urgence d'agir qui diffère d'une communauté à l'autre. La décroissance démographique, le maintien des services, la

cohabitation harmonieuse au sein des communautés sont des réalités rurales partagées sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, les actions envisagées au volet de la mobilisation et de l'animation s'adressent tant aux municipalités dévitalisées qu'aux municipalités affichant un indice de développement positif. Car bien que favorable pour un groupe de municipalités, cet indice demeure fragile pour certaines d'entre-elles; en l'espace d'un recensement, l'indice pourrait afficher une variation à la baisse. Pensons juste à Saint-Hubert qui affiche, en 2001, un indice de développement positif de 0,04 %.

Sur le plan du soutien technique, le plan de travail prévoit un agent de développement pour deux municipalités. Bien sûr, d'autres acteurs peuvent aussi y contribuer tels que les municipalités, le CLD, etc. Par conséquent, chaque communauté dévitalisée, qui le désire, bénéficiera de la présence d'un agent à raison de 2 ou 3 jours par semaine à certaines conditions. Par ailleurs, ce deuxième plan de travail du Pacte rural propose un éventail d'objectifs ou encore d'initiatives de développement local traduisant l'approche du développement rural de la MRC, privilégiée dans le cadre du présent Pacte rural, sur laquelle les communautés seront encouragées à s'inspirer. Les municipalités dévitalisées devront porter une attention particulière, entre autres, aux objectifs et actions suivantes :

- **Développer une identité propre, distincte et évolutive.**
- **Maintenir et développer des services de proximité.**
- **Promouvoir les forces du milieu à l'interne et stimuler le sentiment de fierté et d'appartenance.**
- **Soutenir la vocation agricole et agroforestière.**

11.3 Mécanismes de suivi et d'évaluation de l'évolution de ces territoires dévitalisés

Un travail de fond s'opère sur ces territoires par l'entremise des agents de développement rural, des corporations locales de développement, des élus et des citoyens et citoyennes engagés. Le suivi et l'évaluation reposeront sur des observations émises lors des rencontres mensuelles du Comité d'animation rurale par les agents de développement rural présents dans ces municipalités ou par la lecture des rapports rendus par ces mêmes agents. Une rencontre annuelle est prévue avec les corporations municipales et les corporations ou comités locaux de développement afin de prendre quelques mesures sur l'évolution des différents territoires.

Le nombre de projets présentés au Fonds du Pacte rural peut démontrer la prise en charge de ces communautés. La création et la perte d'emplois dans le secteur manufacturier révèlent certaines informations quant à la santé économique du territoire. Il est aussi possible de s'appuyer sur une comparaison des données statistiques des recensements 2006 et 2011.

12. Actions territoriales

D'abord, il semble important de signaler une caractéristique particulière dans l'organisation territoriale de la MRC de Rivière-du-Loup. De configuration à la fois rurale et urbaine, le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup se compose de 13 municipalités, dont 12 communautés rurales qui entourent un centre urbain. Le Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup ne couvre donc pas l'ensemble du territoire; la ville de Rivière-du-Loup, formant 56 % de la population de la MRC, en est exclue. Cette réalité présente un défi particulier; il ne s'agit pas pour le monde rural, dans le cadre de ce Pacte rural, de concurrencer le monde urbain. Une complémentarité saine entre le rural et l'urbain doit être préservée, voire même renforcée. Sensibiliser davantage la contribution de chaque groupe et améliorer la communication et le partage d'information entre les communautés pourraient donner lieu à un partenariat productif et prometteur et à une relation fructueuse et complémentaire. (voir annexe 1 - Tableaux récapitulatifs des actions territoriales envisagées au plan de travail du Pacte rural)

12.1 Établissement d'une vision de territoire

Au cours de ce présent plan de travail, la MRC se donne le devoir de :

- ❶ **Élaborer un énoncé de vision stratégique, s'inspirant du PALÉE et à l'intérieur duquel le conseil de la MRC devra y adhérer en concrétisant son engagement** (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques)

Le terme vision se définit comme une image globale de ce que souhaite devenir un territoire. Avoir une vision stratégique permet de canaliser les énergies d'une région vers un futur voulu, par opposition à un futur incertain qui serait laissé au gré des événements. Un énoncé formel de vision stratégique pourrait s'exprimer par une description, une déclaration des aspirations profondes, des valeurs et des priorités de la région.

12.2 Identification des moyens mis en œuvre pour favoriser le développement de projets territoriaux

- ❷ **Favoriser la coopération et la complémentarité « rural-urbain » ainsi qu'entre les communautés rurales** (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques)

Le conseil de la MRC doit se considérer le premier acteur du développement d'un sentiment d'appartenance de sa population à sa région. Les élus municipaux ont la responsabilité de faire prendre conscience à leur communauté de la nécessité de s'interroger sur le rayonnement et le rôle

de leur communauté au sein de la MRC, pour constater que leur municipalité a besoin de cette relation enrichissante et fructueuse avec les autres municipalités de la MRC. Ils doivent partager des préoccupations à l'échelle de toute la MRC afin que chaque communauté reconnaisse ses caractéristiques, ses atouts distinctifs et comprenne le rôle qu'elle peut et doit jouer sur la scène régionale. Il faudra créer des occasions d'échanges et de partage d'information sur des préoccupations locales et régionales. Il faudra encourager des initiatives de « réseautage » territorial « rural-urbain » (ex : promotion commune, co-organisation d'événements), en misant sur des organisations décloisonnées et en travaillant sur des thématiques spécifiques et attrayantes du territoire. Des actions concertées entre toutes les municipalités permettraient de concrétiser ces efforts de mise en commun et de les encourager à poursuivre ensemble leurs efforts de concertation et de collaboration afin de valoriser l'ensemble du territoire de la MRC.

12.3 Projets porteurs de cette vision

Dès que la vision de territoire sera établie, soit en 2010, des projets se rattacheront naturellement à cette vision. Il faut mentionner que le Plan d'action pour l'économie et l'emploi de la MRC de Rivière-du-Loup, communément appelé le « PALÉE », est déjà porteur de vision pour l'ensemble du territoire et il y a déjà des actions qui se réalisent. L'Énoncé de vision à élaborer reflètera sans doute les grandes orientations du PALÉE.

Par ailleurs, entre-temps, plusieurs actions touchant l'ensemble des communautés sont prévues dans le cadre de ce présent plan de travail. Pensons juste à l'offre régionale d'agents de développement rural, permettant actuellement la présence de 5 ressources sur le territoire; à la diffusion d'un feuillet d'information rurale, à la coordonnatrice en culture et patrimoine et à la mise en place d'une politique culturelle pour la MRC ou encore à la présence d'une agente de migration.

12.4 Mécanismes de suivi et d'évaluation prévus

La MRC et le comité du Pacte rural échangeront sur le travail qui a été effectué, évalueront et réviseront une fois/l'an l'avancement des actions territoriales prévues, entre autres, dans le plan de travail.

13. Indicateurs de résultats

13.1 Indicateurs inscrits dans le Pacte rural

Le Pacte rural identifie la prise en compte des indicateurs suivants :

- ❶ Le nombre de bénévoles engagés dans des organisations de développement local.
- ❷ Le nombre de municipalités qui disposent d'une stratégie et d'une structure de développement.
- ❸ Le nombre de projets soutenus par le Pacte rural en précisant les divers secteurs d'activité et leurs liens avec le plan de travail du Pacte rural adopté.
- ❹ La part du Pacte rural dans les projets d'investissement.
- ❺ Les emplois générés par les projets appuyés par le Pacte rural.
- ❻ Le nombre de projets couvrant la MRC ou la municipalité locale en lien avec le plan de travail du Pacte rural.
- ❼ Le nombre de projets couvrant plus d'une municipalité locale.

14. Autres thèmes à aborder

14.1 Intentions sous-jacentes au Pacte rural

La mobilisation ainsi que l'animation devront tendre, entre autres, vers l'atteinte des objectifs identifiés au plan de travail du Pacte rural. Plus qu'une énumération d'objectifs, cette section met en évidence les intentions sous-jacentes au Pacte rural 2007-2014 qui doivent inspirer, guider les acteurs et actrices du développement. Pour que les collectivités rurales de la MRC occupent de façon dynamique le territoire, bon nombre de défis sont à relever : la démographie, le développement économique et l'emploi, la mise en valeur des ressources, l'amélioration du cadre de vie, la desserte de services ainsi que la participation des communautés à leur développement. Non exclusif au monde rural, ces défis sont vastes et interdépendants, et y faire face nécessitera une vision large et de nouvelles approches. Voici les fondements proposés :

14.1.1 **Stimuler le sentiment de fierté et d'appartenance** (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : assurer la pérennité des communautés rurales)

À l'image du premier plan de travail, une ou des activités permettant de développer le sentiment de fierté et d'appartenance doivent être envisagées. Les sentiments de fierté et d'appartenance doivent être bien sûr rattachés à la communauté mais peuvent aussi être associés à un plus grand territoire. À titre d'exemple, il faut continuer d'instaurer le goût des régions auprès des jeunes. Il est également démontré que la sauvegarde du patrimoine, l'existence d'une vie culturelle ainsi que le divertissement offert dans une communauté apportent beaucoup à l'augmentation du sentiment de fierté et d'appartenance. Ces aspects doivent être considérés dans les réflexions que les communautés réalisent. De plus, la mise en place d'une politique familiale par chaque municipalité pourrait encourager le développement du sens d'appartenance de leurs citoyens, par l'adaptation, entre autres, des milieux de vie aux besoins des familles.

Plusieurs initiatives peuvent donc fournir l'occasion de stimuler le sentiment de fierté et d'appartenance à une communauté. À celles déjà énumérées, ajoutons la place accordée à la participation citoyenne ou encore la capacité donnée au citoyen de pouvoir se reconnaître dans ce qui l'entoure, d'avoir une bonne compréhension des différentes réalités de la communauté dans laquelle il évolue. À cet effet, les municipalités doivent se définir et identifier les caractéristiques propres à leur communauté et à leur espace. Le portrait peut être fort différent qu'on vive à proximité d'un centre urbain, dans une municipalité à dominance agricole ou encore dans une municipalité servant de pôle intermédiaire de services. Qu'est-ce qui les distingue? Quelle est leur dynamique propre? Que veulent-elles devenir?

Des réponses à ces questions sont fondamentales, entre autres, afin de tracer des priorités de développement et d'éclairer les résidants potentiels dans leur choix d'établissement. Au cours de sa mise en œuvre, ce plan de travail estime que chaque communauté aura pris le temps, par le biais des portraits socioéconomiques, des colloques, du projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup, etc., de faire un diagnostic de la situation et d'élaborer une stratégie de développement **partagée**, mettant en valeur ce qui la caractérise sur les plans de la géographie, de l'organisation sociale, du potentiel économique et de la vie culturelle et récréative.

Pour Bruno Jean, professeur en sociologie et en développement régional, « les municipalités, entre autres celles dévitalisées, doivent baser leur développement sur les ressources immobilières du milieu. Je m'explique : Prenons le temps de bien connaître et de bien identifier nos ressources, nos atouts, nos actifs. Souvent ces ressources (forêt, paysages, etc.) sont rarement déménageables ailleurs comparativement à des ressources mobiles, telles que le capital ou encore les technologies... ».

Pilotés le plus souvent par les corporations ou comités de développement local, des colloques ont déjà été réalisés dans certaines municipalités du territoire. Dans le cadre de ce 2^e Plan de travail 2007-2014, il est souhaité que chaque municipalité organise une consultation. C'est une démarche très intéressante pour enclencher ou poursuivre une réflexion ou encore une mobilisation. La consultation peut prendre la forme d'une démarche de vision stratégique, de colloque d'orientation ou de toute autre forme qui permet d'identifier des projets et des perspectives qui contribuent au développement de la communauté. Par ailleurs, il est important pour les communautés de faire la promotion de leurs bons coups. Cela inspire nos communautés, stimule l'attraction de nouveaux arrivants, renforce l'identité territoriale et alimente la notoriété et l'image de la région.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Développement d'une identité propre, distincte et évolutive pour chacune des municipalités dans le cadre de consultations tenues dans les municipalités et dont les objectifs seraient : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les caractéristiques identitaires de la communauté. • Donner les éléments nécessaires pour l'élaboration d'une stratégie de développement partagée, axée sur l'établissement de créneaux particuliers. 	12 municipalités dans ce volet au cours des 7 prochaines années (2007-2014).	<ul style="list-style-type: none"> ∅ Municipalités ∅ Corporations locales ou comités locaux de développement ∅ Agents de développement rural
Sensibilisation à la réflexion et à l'exploration de nouvelles avenues favorisant la participation citoyenne (à titre d'exemple : tenir des consultations hors du cadre réglementaire ou des rencontres spéciales d'information sur des dossiers particuliers, organiser l'activité « Maire d'un jour » et beaucoup plus encore).	12 actions doivent être réalisées d'ici 2014.	∅ Municipalités et corporations ou comités locaux de développement
Soulignement de l'engagement citoyen.	Au moins 12 activités de reconnaissance de l'action bénévole, au cours du présent plan de travail.	∅ Municipalités et corporations locales ou comités locaux de développement
Promotion des bons coups réalisés au sein des communautés.	12 municipalités annuellement dans ce volet au cours des 7 prochaines années (2007-2014).	∅ Municipalités et corporations locales ou comités locaux de développement

14.1.2 Intensifier la cohésion sociale, en s'arrimant à la vision du développement social du territoire de la MRC (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations)

La pérennité des communautés passe par l'importance accordée à la participation citoyenne et par le développement de la capacité du milieu à accueillir, à intégrer et à retenir leurs citoyens et citoyennes. L'arrivée d'une nouvelle population active au sein des communautés, d'organismes locaux comme les clubs sociaux, les organismes communautaires ou encore les conseils municipaux amène de nouvelles connaissances, des façons de faire différentes, parfois des valeurs nouvelles. Si les nouveaux arrivants doivent se faire accepter de la collectivité locale et reconnaître sa dynamique propre; il faut en revanche que la collectivité d'accueil laisse une place aux nouveaux venus avec leurs prises de positions et leurs points de vue. Le défi à relever est d'harmoniser les besoins et les attentes des uns et des autres. L'intégration de nouveaux besoins et de nouvelles attentes, au gré des migrations, exige d'accepter les changements que cela peut apporter dans les communautés.

Avant d'élaborer des politiques d'accueil ou encore familiales, les collectivités rurales doivent s'interroger sur ce qui fonde leur attractivité en termes d'activités économiques, de services, d'habitat, d'accueil. Elles doivent aussi travailler à l'ouverture du territoire et des mentalités. Dans ce sens, le Pacte rural encourage chaque communauté à mettre en place de mesures concernant l'accueil, l'intégration et la rétention de nouveaux arrivants. Ces mesures passent d'abord par une cohabitation harmonieuse des citoyens, par un sentiment d'appartenance et de fierté et par une reconnaissance de la richesse issue de la diversité. Mettre tout en œuvre pour que tous se sentent chez eux, pour que tous trouvent un milieu favorable à l'éclosion de leurs talents, pour que tous fassent partie de ce coin de pays destiné à prendre la forme des projets de ceux qui l'habitent.

De plus, pour soutenir en amont ce travail et toujours dans un souci d'attractivité de nouveaux arrivants provenant du Québec ou d'ailleurs, le service d'information 1-877 VRAIE VIE, mis en place en 2003 et assuré par le CLD, en collaboration avec des services de deuxième ligne, doit se poursuivre; et le Pacte rural souhaite maintenir sa participation financière en faveur de la ressource en migration du Carrefour jeunesse-emploi.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Sensibilisation à la réflexion et à l'exploration de nouvelles avenues favorisant la participation citoyenne (à titre d'exemple : tenir des consultations hors du cadre réglementaire ou des rencontres spéciales d'information sur des dossiers particuliers, organiser l'activité « Maire d'un jour » et beaucoup plus encore).	12 actions doivent être réalisées d'ici 2014.	☞ Municipalités et corporations locales ou comités locaux de développement
Soulignement de l'engagement citoyen.	Au moins 12 activités de reconnaissance de l'action bénévole, au cours du présent plan de travail.	☞ Municipalités et corporations locales ou comités locaux de développement
Définition ou mise à jour de politiques d'accueil et familiales dans chacune des municipalités (exemple : jumelage, activités impliquant arrivants et villageois, etc.)	12 municipalités dans ce volet d'ici 2010.	☞ Municipalités et corporations locales ou comités locaux de développement

14.1.3 Maintenir et développer des services de proximité (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations)

La présence de services, au sein des communautés, a plusieurs effets non négligeables sur l'avenir de ces collectivités. Elle a un effet moteur structurant; elle influence la localisation des nouveaux ménages et des entreprises et elle accueille et permet l'intégration des nouveaux arrivants. À l'inverse, le premier avantage d'augmenter ou de maintenir sa population par l'accueil de nouveaux arrivants est de conserver les services de proximité.

Que ce soit l'école, la présence d'un médecin ou d'une infirmière, la garderie, les soins aux personnes âgées, l'accessibilité au logement et à la propriété privée, l'épicerie, la poste, la disponibilité d'un réseau de transport collectif, l'accès à Internet haute vitesse et à la téléphonie mobile, les services bancaires ou l'habitation sociale, la desserte de services est inégale et dépend de multiples facteurs, comme le vieillissement des propriétaires de commerces, la non-rentabilité du service ou encore la difficulté de recruter du personnel qualifié.

Certaines communautés ont trouvé de nouvelles façons de se doter de services adaptés à leur réalité. Elles partagent, par exemple, des locaux et de l'équipement entre localités ou encore elles renforcent des services en desservant plusieurs municipalités. S'il est un domaine où il faut innover et trouver des approches originales, c'est certainement celui de la desserte de services en milieu rural. C'est l'implication locale qui sera la garantie de la mise en œuvre de formules innovatrices dans le maintien et le développement des services de proximité. Les nouveaux services de proximité en milieu rural sont à inventer.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Tenue de rencontres de concertation, en innovant sur les façons de penser et de faire, avec les décideurs concernés pour le développement et la bonification de services de proximité contribuant à la qualité de vie des communautés rurales.	Maintien ou augmentation des services de proximité.	☞ Selon le type de service identifié
Assurer une couverture de la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire de la MRC.	Accès à la téléphonie mobile dans l'ensemble des communautés d'ici 2014.	☞ Comité du Pacte rural

14.1.4 Promouvoir les forces du milieu à l'intérieur du territoire de la MRC (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : assurer la pérennité des communautés rurales)

Différentes mesures seront mises en place pour promouvoir les forces du milieu, entre autres :

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Révision des médiums de communication et d'information et de la stratégie de promotion du monde rural mise en place dans le cadre du plan de travail du premier Pacte rural.	Nouvelle formule mise en place en 2008.	☞ Comité du Pacte rural
Production d'un feuillet d'information rurale « La fenêtre rurale ».	4 parutions pour l'année 2007-2008.	☞ CLD, avec les agents de développement rural et les municipalités

Reddition de comptes à la population.	Une reddition annuelle par le biais de « La fenêtre rurale » et par voie de communiqués dans les médias.	☞ MRC
Refonte ou réalisation de portraits socioéconomiques pour chacune des municipalités, réalisés dans le cadre du premier plan de travail du Pacte rural.	12 portraits de communautés rurales d'ici la fin de 2009.	☞ CLD
Diffusion d'information dans les bulletins municipaux.	Informations diverses transmises au rythme de diffusion de ces bulletins.	☞ Agents de développement rural
Diffusion des procès-verbaux du conseil municipal sur Internet.	Majorité de municipalités, au cours du présent plan de travail (2007-2014).	☞ Municipalités

14.1.5 **Soutenir la vocation agricole et agroforestière** (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : assurer la pérennité des communautés rurales)

Le milieu agricole et agroforestier est à la base de l'occupation du territoire luperivien et du maintien de plusieurs collectivités locales. Il est identifié dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC qu'il faut garantir la vocation agricole prioritaire de ces milieux dans une perspective de maintien de l'équilibre de l'environnement; reconnaître le rôle fondamental de l'agriculture dans l'économie régionale, la préservation des paysages et le maintien du dynamisme des collectivités rurales et enfin, favoriser la diversification de l'économie rurale par le développement de produits de spécialités et le maintien de l'occupation des milieux où l'agriculture s'exerce de façon moins intensive. En termes économiques, il faut caractériser, personnaliser, démarquer la production « régionale ».

Moyen envisagé	Résultat attendu	Responsable ciblé
Possibilité de financement d'initiatives de mise en valeur et de diversification du secteur agricole et agroforestier.	Au moins une initiative au cours de 2007-2014.	☞ MRC

14.1.6 **Favoriser les actions à la préservation et à la valorisation de la culture et du patrimoine culturel et naturel** (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire)

Par son projet de politique culturelle, la MRC de Rivière-du-Loup se donne les moyens de poursuivre son développement dans l'harmonie en intégrant toute la richesse de son milieu sur le plan culturel, artistique, naturel et patrimonial.

Sur le plan historique, social, culturel et esthétique, l'intégration de la dimension du patrimoine dans l'aménagement urbain renforce le sentiment d'appartenance des citoyens. Ajoutés à l'accès aux services de proximité et à l'emploi, le potentiel de vie culturelle et récréative ainsi que la préservation et la valorisation du patrimoine jouent des rôles déterminants dans l'attractivité de nouveaux résidents et dans les retombées en termes d'image et de notoriété pour une municipalité.

Préserver les paysages humanisés; soutenir le caractère agricole avec son sol mosaïque formé de champs, de sentiers et d'habitations; conserver et restaurer des bâtiments patrimoniaux (résidentiel, institutionnel, religieux, etc.) constituant, entre autres, une source de richesse, de fierté et

d'identification pour l'ensemble de la collectivité louterivienne; maintenir, au cœur du village, une place publique vivante où les services et les biens culturels provoquent des rencontres pour les citoyens et les visiteurs de tous les âges; consolider et mettre en valeur nos acquis, contribuer à l'émergence de nouvelles initiatives, tels sont les défis devant être relevés pour garder des communautés vivantes, fières et prospères et qui doivent interpeller le Pacte rural.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Élaboration d'une politique culturelle pour la MRC.	Adoption (2008) et mise en œuvre de la politique culturelle (2008-2014).	☞ MRC
Soutien à l'identification et à la valorisation du patrimoine naturel, des paysages humanisés.	Présentation d'au moins un projet dans ce volet au cours du présent plan de travail (2007-2014).	☞ MRC et municipalités
Mise en place de mesures favorisant la sauvegarde du patrimoine bâti.	6 municipalités dans ce volet au cours des 7 prochaines années.	☞ MRC et municipalités

14.1.7 Encourager l'embellissement des communautés (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire)

L'embellissement de l'environnement physique des communautés permet d'améliorer le milieu de vie des citoyens et de renforcer le sentiment d'appartenance. Il permet également de promouvoir un environnement de qualité auprès de futurs citoyens. Entre autres, comme actions possibles, pensons à la mise en valeur des espaces verts et des équipements récréatifs ou encore à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel et naturel.

Un cadre de vie mis en valeur par un aménagement de qualité et un environnement préservé est un facteur attractif pour l'établissement de nouveaux citoyens et d'entrepreneurs dans une communauté. De plus, l'embellissement des propriétés privées et publiques est en bonne partie un investissement qui conduit à l'enrichissement personnel et collectif des citoyens. Des initiatives d'embellissement des communautés jouent également un rôle éducatif, en sensibilisant la population en général, en particulier les jeunes, au respect et à la protection de l'environnement.

Moyens envisagés	Résultats attendus	Responsables ciblés
Adoption de mesures (financières et réglementaires) pour l'amélioration du parc immobilier.	6 municipalités dans ce volet au cours des 7 prochaines années.	☞ MRC et municipalités
Mise en place, entre autres, des initiatives d'aménagement d'espaces verts incluant des places publiques dans le noyau villageois et de la foresterie urbaine.	6 municipalités dans ce volet au cours des 7 prochaines années.	☞ MRC et municipalités

14.1.8 Faire la promotion de mise en commun de services pour l'ensemble ou une partie du territoire (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques)

La région plus urbaine doit connaître davantage la zone plus rurale. Chaque municipalité doit voir les avantages à ce que la municipalité « à côté » se développe. Les impacts du développement n'ont pas de frontières. Le développement n'est pas uniquement basé sur l'augmentation de la richesse foncière

d'une municipalité mais davantage. Le dynamisme et l'implication des citoyens, le maintien de services dans la communauté et la volonté d'aller plus loin, sont tous des exemples concrets d'un milieu en développement. Il faut absolument de bonnes relations entre les municipalités du territoire pour permettre la réalisation de projets puisque certains d'entre eux devront outrepasser les frontières d'une municipalité. Il faut innover sur notre façon de penser et de faire lorsqu'il est temps de maintenir et d'augmenter certains services en ruralité.

Moyen envisagé	Résultat attendu	Responsable ciblé
Utilisation de différents véhicules de promotion dont « La fenêtre rurale ».	14 interventions au cours des 7 prochaines années.	☞ Comité du Pacte rural

14.1.9 Encourager les initiatives concertées en développement économique (répondant à l'orientation gouvernementale suivante : assurer la pérennité des communautés rurales)

Les regroupements d'entreprises et d'organismes visant à initier des projets concertés en développement économique sont encouragés pour permettre la réalisation de projets difficiles à se concrétiser autrement.

Moyen envisagé	Résultat attendu	Responsable ciblé
Possibilité de financement d'initiatives concertées en matière de développement économique.	Réalisation d'au moins un projet dans ce présent plan de travail (2007-2014).	☞ Comité du Pacte rural

**TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES MOYENS IDENTIFIÉS AUX VOLETS
DE LA MOBILISATION ET DE L'ANIMATION AINSI QUE DES ACTIONS TERRITORIALES ENVISAGÉES**

MOYENS MIS EN PLACE POUR LA MOBILISATION DANS LE CADRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL 2007-2014

ORIENTATION DE LA PNR ►

Assurer la pérennité des communautés rurales.

THÉMATIQUE ►

La mobilisation des milieux.

ÉTAPE 1 Objectifs

- 1- Favoriser l'engagement, la concertation et la coopération en milieu rural dans une perspective de développement, tant dans la dimension régionale (MRC) que locale.
- 2- Encourager la connaissance des services dispensés sur l'ensemble du territoire de la MRC.
- 3- Favoriser la tenue de colloques ou autres formes de consultations d'orientation pour le développement d'une identité propre, distincte et évolutive pour chacune des municipalités.

ÉTAPE 2 Suivi annuel du plan de travail

# objectif	Moyens utilisés	Résultats attendus et récurrence	Responsables
		100 %	
1-	<u>L'ensemble du territoire</u>		
	1. Offre de formations ciblées aux différents types de leaders du milieu louterrien.	1. Trois formations données. Récurrence : au cours du présent plan de travail (2007-2014)	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • Comité du Pacte rural
	2. Maintien du Comité d'animation rurale.	2. Au moins 9 rencontres annuellement. Récurrence : au cours des 7 prochaines années (2007-2014)	<ul style="list-style-type: none"> • CDC du KRTB • CLD • SADC • CLSC
	<u>Chaque municipalité</u>		
1-	1. Soutien la mise en œuvre d'un plan de travail issu d'une consultation du milieu.	1. Des projets présentés au Fonds du Pacte rural provenant de ces plans de travail. Récurrence : au cours des 7 prochaines années.	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • Corporations locales ou comités locaux de développement • Municipalités
	2. Consolidation des corporations ou comités locaux de développement.	2. Nombre représentatif de participants et de rencontres tenues. Récurrence : au cours des 7 prochaines années.	<ul style="list-style-type: none"> • Corporations locales ou comités locaux de développement • Agents de développement rural
2-	<u>Chaque municipalité</u>		
	1. Tournée régionale d'information, avec la participation de plus de 25 organismes communautaires, portant sur la mission et les services pouvant être dispensés par ses mêmes organismes.	1. 12 communautés rurales du territoire de la MRC rencontrées. Récurrence : d'ici 2010.	<ul style="list-style-type: none"> • CDC du KRTB
3-	<u>Chaque municipalité</u>		
	1. Soutien technique ou financier aux consultations d'orientation dans les communautés, dont les objectifs seraient : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les caractéristiques identitaires de la communauté. • Donner les éléments nécessaires pour l'élaboration d'une stratégie de développement partagée, axée sur l'établissement de créneaux particuliers. 	1. 12 municipalités dans ce volet. Récurrence : au cours des 7 prochaines années.	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • Corporations locales ou comités locaux de développement • Agents de développement rural

MOYENS MIS EN PLACE POUR L'ANIMATION DANS LE CADRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL 2007-2014

ORIENTATION DE LA PNR ►

Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire.

THÉMATIQUE ►

L'animation des milieux.

ÉTAPE 1 Objectifs

- 1- Maintenir, voire compléter l'offre régionale d'agents de développement rural dans un maximum de municipalités.
- 2- Soutenir la présence d'une ressource en culture et patrimoine sur l'ensemble du territoire identifié au Pacte rural.
- 3- Appuyer la présence d'un agent de migration sur l'ensemble du territoire identifié au Pacte rural.
- 4- Informer les communautés.

ÉTAPE 2 Suivi annuel du plan de travail

# objectif	Moyens utilisés	Résultats attendus et récurrence	Responsables
		100 %	
1-	L'ensemble du territoire		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Engagement des communautés au projet d'animation rurale (qui gère les agents de développement rural). 2. Financement des ressources par le biais du Fonds du Pacte rural et les municipalités participantes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Signature d'entente tripartite entre les 10 municipalités, les corporations locales de développement et l'employeur des agents. Récurrence : annuelle. 2. Au minimum 5 agents de développement rural pour un minimum de 10 municipalités rurales, comprenant l'ensemble des 6 municipalités dévitalisées. Récurrence : annuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • CDC du KRTB • Municipalités • Corporations locales ou comités locaux de développement
2-	L'ensemble du territoire		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Financement de la ressource par le biais du Fonds du Pacte rural et de la MRC. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Livraison de services pour l'ensemble du territoire. Récurrence : au cours de 2007-2014. 	<ul style="list-style-type: none"> • MRC
3-	L'ensemble du territoire		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Financement de la ressource par le biais du Fonds du Pacte rural et du CJE Rivière-du-Loup/Les Basques. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Livraison de services pour l'ensemble du territoire. Récurrence : au cours des 7 prochaines années. 	<ul style="list-style-type: none"> • CJE
4-	L'ensemble du territoire		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Révision des médiums de communication et d'information et de la stratégie de promotion du monde rural. 2. Production d'un feuillet d'information rurale. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nouvelle formule mise en place en 2008. Récurrence : formule réévaluée en 2011. 2. 4 parutions par année. Récurrence : prévue pour 2007-2008, suivi d'une évaluation de la formule. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité du Pacte rural • CLD, en collaboration avec les agents de développement rural et les municipalités
	<ol style="list-style-type: none"> 3. Reddition de comptes à la population. 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Une reddition par le biais de La fenêtre rurale et par voie de communiqués de presse. Récurrence : annuelle, jusqu'en 2014. 	<ul style="list-style-type: none"> • MRC
	Chaque municipalité		
	<ol style="list-style-type: none"> 4. Refonte ou réalisation de portraits socioéconomiques pour chacune des municipalités. 5. Diffusion d'information dans les bulletins municipaux. 6. Diffusion des procès-verbaux du conseil municipal sur Internet. 	<ol style="list-style-type: none"> 4. 12 portraits de communautés rurales d'ici 2009. Récurrence : mise à jour après cinq ans. 5. Informations diverses transmises dans ces bulletins. Récurrence : au rythme de diffusion. 6. Majorité des municipalités. Récurrence : au cours de 2007-2014. 	<ul style="list-style-type: none"> • CLD • Agents de développement rural • Municipalités

MOYENS MIS EN PLACE EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE CADRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL 2007-2014

ORIENTATION DE LA PNR ▶		Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations.		THÉMATIQUE ▶	L'animation des milieux.
ÉTAPE 1 Objectif					
5- Encourager la participation citoyenne, en s'arrimant à la vision du développement social du territoire de la MRC.					
ÉTAPE 2 Suivi annuel du plan de travail					
# objectif	Moyens utilisés	Résultats attendus et récurrence		Responsables	
		100 %			
5-	Chaque municipalité				
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation à la réflexion et à l'exploration de nouvelles avenues favorisant la participation citoyenne (à titre d'exemple : tenir des consultations hors du cadre réglementaire ou des rencontres spéciales d'information sur des dossiers particuliers, organiser l'activité « Maire d'un jour » et beaucoup plus encore). 2. Soulignement de l'engagement citoyen. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. 12 actions doivent être réalisées. Récurrence : d'ici 2014. 2. 12 actions de reconnaissance de la participation citoyenne. Récurrence : au cours du présent Pacte rural (2007-2014) 	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités et corporations locales ou comités locaux de développement • Municipalités et corporations locales ou comités locaux de développement 		

MOYENS MIS EN PLACE EN FAVEUR D' ACTIONS TERRITORIALES DANS LE CADRE DU PLAN DE TRAVAIL DU PACTE RURAL 2007-2014

ORIENTATION DE LA PNR ▶		Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.		THÉMATIQUE ▶	Les actions territoriales
ÉTAPE 1	Objectif et l'indicateur				
1- Favoriser la coopération et la complémentarité « rural-urbain » ainsi qu'entre les communautés rurales.					
ÉTAPE 2	Suivi annuel du plan de travail				
# objectif	Moyens utilisés	Résultats attendus et récurrence		Responsables	
		100 %			
1-	Chaque municipalité 1. Élaborer un énoncé de vision stratégique, s'inspirant du PALÉE et à l'intérieur duquel le conseil de la MRC devra y adhérer en concrétisant son engagement.	1. Énoncé de vision rédigé d'ici 2010.		• MRC	

ANNEXE 2

PORTRAIT SOMMAIRE DES RETOMBÉES DU 1^{ER} PACTE RURAL 2002-2007

- 95 projets présentés au Pacte rural :
 - ↳ 3 dossiers annulés.
 - ↳ 6 dossiers refusés.
 - ↳ 86 dossiers acceptés.
- Participation de 11 municipalités rurales au dépôt de projets.
- 880 226 \$ versés, représentant 15 % du coût total des projets.
- Exemples de projets financés :
 - ↳ Passage de 3 à 5 agents de développement rural sur le territoire.
 - ↳ Participation dans le financement d'une ressource oeuvrant en culture et en patrimoine (programme Villes et villages d'art et de patrimoine).
 - ↳ Soutien à des projets structurants tel que l'inforoute, la Route verte, le transport collectif, les infrastructures récréatives ou touristiques.
 - ↳ Support financier à 3 colloques de développement.
 - ↳ Soutien à plusieurs projets à caractère patrimonial ou culturel.

ANNEXE 3

GRANDES ORIENTATIONS POURSUIVIES PAR LES PLANIFICATIONS EXISTANTES LOCALEMENT ET RÉGIONALEMENT

2.1 Politique nationale sur la ruralité

La deuxième Politique nationale de la ruralité (2007-2014) vise à assurer le développement des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités à garantir l'occupation dynamique du territoire québécois. Les quatre orientations suggérées ainsi que les objectifs inscrits à l'intérieur de la Politique nationale de la ruralité sont :

- Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations.
- Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire.
- Assurer la pérennité des communautés rurales.
- Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Les objectifs d'intervention qui s'y rattachent sont :

- Renforcer le rôle des élus municipaux et consolider celui des MRC dans l'offensive de développement rural.
- Assurer à chaque territoire les moyens d'agir.
- Encourager une dynamique de développement par territoire.
- Poursuivre un développement multiforme en milieu rural.
- Favoriser la coopération et la complémentarité « rural-urbain ».
- Promouvoir le mode de vie rural.
- Offrir un appui concret de l'appareil gouvernemental aux démarches, stratégies et projets des communautés rurales.

2.2 Le plan stratégique de développement de la Conférence régionale des éluEs

La CRÉ du Bas-Saint-Laurent assume une vocation de coordination et de programmation du développement en partenariat avec le gouvernement du Québec. Elle a pour mission de promouvoir les intérêts de la région et soutenir les acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels par la concertation menant à l'établissement de partenariats constructifs et gagnants. Récemment, elle a dévoilé le plan de développement régional 2007-2012. Celui-ci s'articule autour de huit défis de développement, soit :

- L'excellence en matière de protection et d'utilisation des ressources naturelles (entre autres dans les domaines agroalimentaire, de la tourbe et des technologies agroenvironnementales, de l'éolien...).
- La formation.
- L'innovation.
- Le tourisme.
- Le développement social.

- La qualité de vie par le renforcement de la vitalité culturelle de la région.
- La valorisation du Bas-Saint-Laurent.
- Le développement du transport des personnes et des marchandises.

2.3 Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la MRC

Le schéma directeur du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2006-2008 gravite autour de cinq grands enjeux de développement prioritaires, soit :

- Consolidation de l'économie régionale et poursuite de la diversification des secteurs d'activités.
- Renforcement de l'occupation dynamique du territoire.
- Maintien et amélioration de l'image et de la notoriété de la région.
- Consolidation et croissance démographique sur le territoire.
- Amélioration de la situation dans les secteurs en difficulté de recrutement de main-d'œuvre.

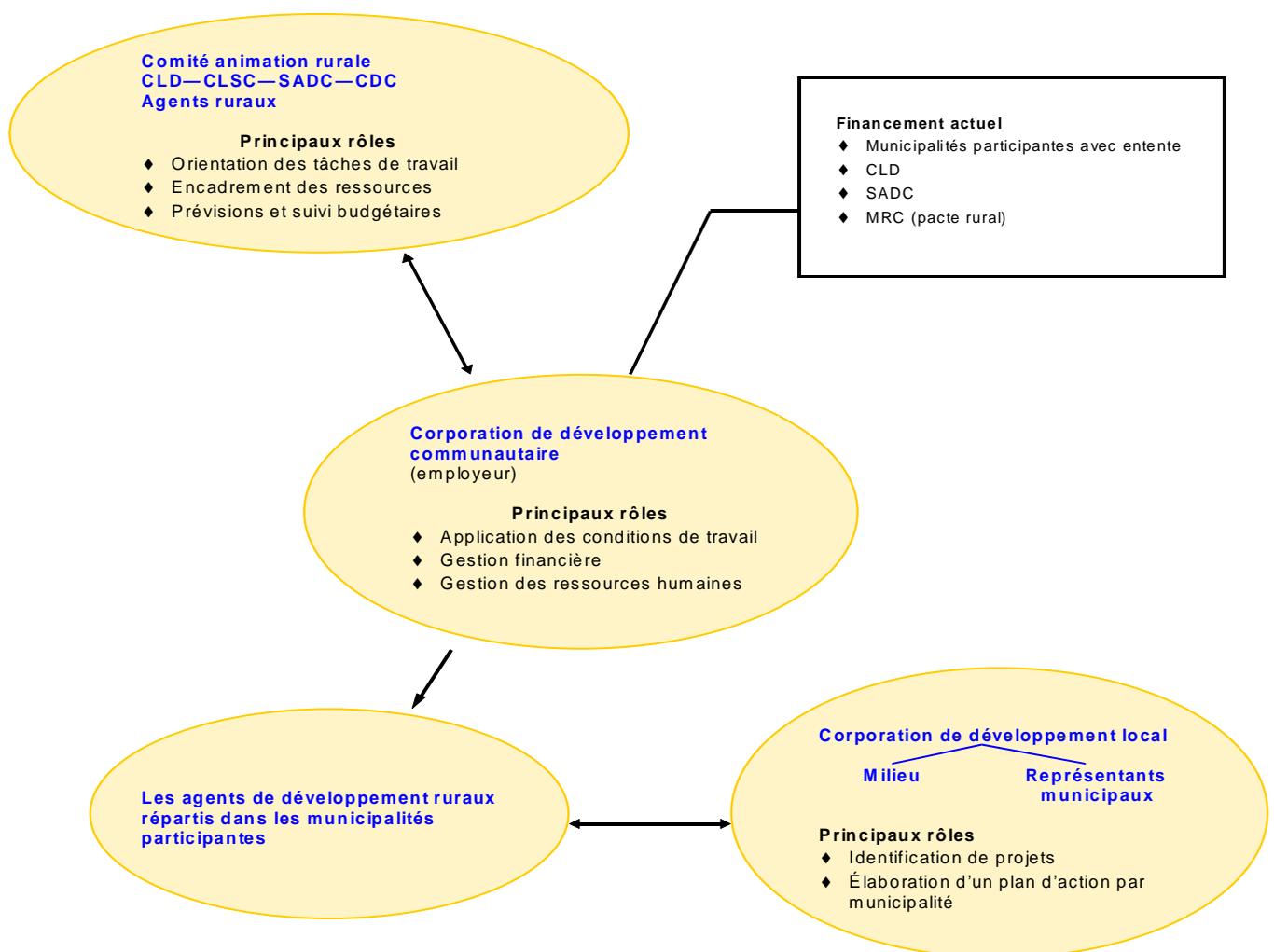
2.4 Projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup

Entériné par le conseil de la MRC en 2004, le projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé expose un ensemble d'orientations guidant la planification et l'action des divers intervenants sur le territoire; en voici une brève énumération non exhaustive :

- Favoriser le maintien d'un habitat urbain varié et de qualité.
- Consolider les aires industrielles déjà aménagées, tout en assurant une répartition équitable de l'activité industrielle parmi les petites collectivités.
- Reconnaître le rôle fondamental de l'agriculture dans l'économie régionale, la préservation des paysages et le maintien du dynamisme des collectivités rurales.
- Mettre en valeur, de façon optimale, la ressource forestière selon les principes du développement durable.
- Favoriser la mise en valeur des espaces et des équipements récréatifs d'intérêt régional et leur intégration harmonieuse avec les usages avoisinants.
- Consolider le développement de la villégiature dans les sites existants et dans ceux planifiés en terres publiques, dans le respect de l'environnement.
- Appuyer le développement cohérent des sentiers et des itinéraires récréatifs et utiliser le parc régional du Petit-Témis comme catalyseur de la mise en valeur récréotouristique du sud-ouest du territoire.
- Protéger les ensembles architecturaux les plus remarquables au plan historique et assurer la sauvegarde des lieux d'intérêt culturel les plus significatifs.
- Préserver et mettre en valeur les perspectives visuelles et les paysages naturels et humanisés les plus significatifs ou les plus remarquables.
- Assurer la sauvegarde des grands écosystèmes naturels les plus sensibles du territoire de la MRC.
- Encourager, parmi toutes les municipalités de son territoire, une gestion des matières résiduelles qui soit respectueuse de l'environnement et sans danger pour la santé et le bien-être du public.
- Renforcer la position de la MRC en tant que carrefour stratégique du transport « intermodal » dans l'Est du Québec (transport routier, ferroviaire, maritime et aérien).
- Assurer le développement des réseaux d'énergie et de télécommunications avec une approche respectueuse du milieu récepteur.
- S'assurer du maintien et de la viabilité des équipements et services publics, ainsi que d'une localisation optimale de ceux-ci.

ANNEXE 4

SCHÉMA ORGANISATIONNEL, GESTION DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL



Plan de travail—Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup

ANNEXE 5

POLITIQUE DE FINANCEMENT

A- Affectation budgétaire à des ressources spécifiques

Certaines sommes seront réservées pour des projets concernant l'ensemble du territoire. À noter que la répartition pourra être modifiée en fonction des changements qui pourraient survenir sur le territoire. Voici les trois types de ressources financées :

- ↳ Dans un premier temps, environ 125 000 \$/année seront réservés pour aider au financement des agents de développement rural avec les autres partenaires qui sont le CLD, la SADC et les municipalités participantes.
- ↳ Soutien au financement de la coordonnatrice de la culture et du patrimoine de la MRC pour un montant d'environ 10 000 \$/année.
- ↳ Soutien au financement de l'agente de migration du Carrefour jeunesse-emploi pour un montant d'environ 2 000 \$/année.

B- Aide aux projets

- CLIENTS ADMISSIBLES :

Ce sont des groupes promoteurs :

- ↳ Organismes à but non lucratif
- ↳ Coopératives (particulièrement de consommateurs et de solidarité)
- ↳ Municipalités de la MRC et Nation Malécite de Viger
- ↳ Organismes des réseaux de l'éducation, de la santé ou des services sociaux couvrant en tout ou en partie le territoire identifié dans le Pacte rural.

- CLIENTS NON ADMISSIBLES :

- ↳ Entreprise privée à but lucratif et coopérative financière.

- CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Les facteurs d'évaluation à considérer lors de l'analyse des projets :

- ↻ projet amenant la diversification des secteurs d'activités du territoire;
- ↻ projet apportant des retombées régionales (MRC ou partie de MRC);
- ↻ projet réunissant plusieurs municipalités;
- ↻ projet de développement ou de maintien de services;
- ↻ capacité financière de la municipalité en comparaison au rayonnement régional du projet;
- ↻ pérennité du projet à moyen et long terme;
- ↻ projet qui résulte d'une démarche de planification ou de consultation dans un milieu;
- ↻ projet soutenu par la participation de citoyens de la ou des communautés concernées.
- ↻ projet visant les jeunes et/ou les femmes;
- ↻ projet visant les municipalités dont l'indice de développement est négatif selon le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR);
- ↻ projet provenant d'une initiative concertée de développement économique;
- ↻ mise de fonds du groupe promoteur et du milieu;
- ↻ financement du Pacte rural essentiel à la réalisation du projet, donc l'accessibilité à d'autres financements ou programmes doivent être validés préalablement.

- Les priorités d'intervention :

Pour notre MRC, en fonction de notre réalité, voici les champs d'intervention privilégiés :

- ↻ le maintien des populations, l'attraction et l'intégration de nouveaux résidents;
- ↻ l'amélioration de l'offre et de la desserte des services, dont une couverture en téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire;
- ↻ développement de la diversité et des particularités de chacune des communautés rurales;
- ↻ l'accentuation de la complémentarité « rural-urbain »;
- ↻ la mise en valeur du potentiel humain (valorisation de l'engagement, renforcement de la participation citoyenne);
- ↻ le développement de produits spécialisés, du terroir et de créneaux particuliers.

- DÉPENSES ADMISSIBLES :

Toutes les dépenses sont admissibles mais devront être justifiées par le groupe promoteur. Le comité d'analyse se laisse la discrétion de retenir celles qu'il juge pertinentes dans le cadre de l'évaluation.

- NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE :

La contribution est non remboursable :

- 30 % maximum jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Toutefois, un projet étant reconnu, par voie de résolution, par la MRC comme étant structurant, présentant un impact sur le plan régional et fournissant un indice des retombées quantitatives et qualitatives, la contribution non remboursable pourrait outrepasser la règle du montant maximum pour donner accès, selon les fonds disponibles, à un montant supérieur pouvant aller jusqu'à 25 000 \$.

- DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR FINS D'ANALYSE :

Une lettre de demande formelle adressée à la MRC de Rivière-du-Loup par le groupe promoteur.

Documents concis mentionnant :

- ↪ le nom et l'adresse du groupe promoteur ainsi que le nom du responsable du projet au sein du groupe promoteur;
- ↪ le titre et la description du projet;
- ↪ les objectifs poursuivis par le projet;
- ↪ la liste des partenaires impliqués dans le projet;
- ↪ une description de la clientèle visée par le projet;
- ↪ l'échéancier de réalisation du projet;
- ↪ le coût et le financement du projet;
- ↪ la description des retombées prévues du projet;
- ↪ la résolution du conseil municipal et de la corporation de développement local (s'il y a lieu) confirmant tout au moins la prise de connaissance du projet en question.

- Les modalités de versement de l'aide :

Montant versé à la signature d'un protocole (identifiant les exigences de versements) et selon les modalités prévues à la résolution d'acceptation du projet.

Identification du territoire visé

- ↪ Cacouna
- ↪ L'Isle-Verte
- ↪ Nation Malécite de Viger
- ↪ Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
- ↪ Notre-Dame-du-Portage
- ↪ Saint-Antonin
- ↪ Saint-Arsène
- ↪ Saint-Cyprien
- ↪ Saint-Épiphanie
- ↪ Saint-François-Xavier-de-Viger
- ↪ Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
- ↪ Saint-Modeste
- ↪ Saint-Paul-de-la-Croix

ANNEXE 6

MEMBRES DU COMITÉ DU PACTE RURAL

Voici les partenaires qui participent de près à la démarche.

- ✓ CDC du KRTB : Membre du Comité d'animation rurale et employeur des agents ruraux.
- ✓ CLD : Mise en œuvre de la démarche, membre du Comité d'animation rurale et apport au financement des agents ruraux.
- ✓ CLSC : Membre du Comité d'animation rurale et animation des séances d'information auprès des conseils municipaux.
- ✓ MRC : Gestion financière du pacte rural.
- ✓ SADC : Membre du Comité d'animation rurale et apport au financement des agents ruraux.
- ✓ Entreprise privée : présence d'un entrepreneur en milieu rural.